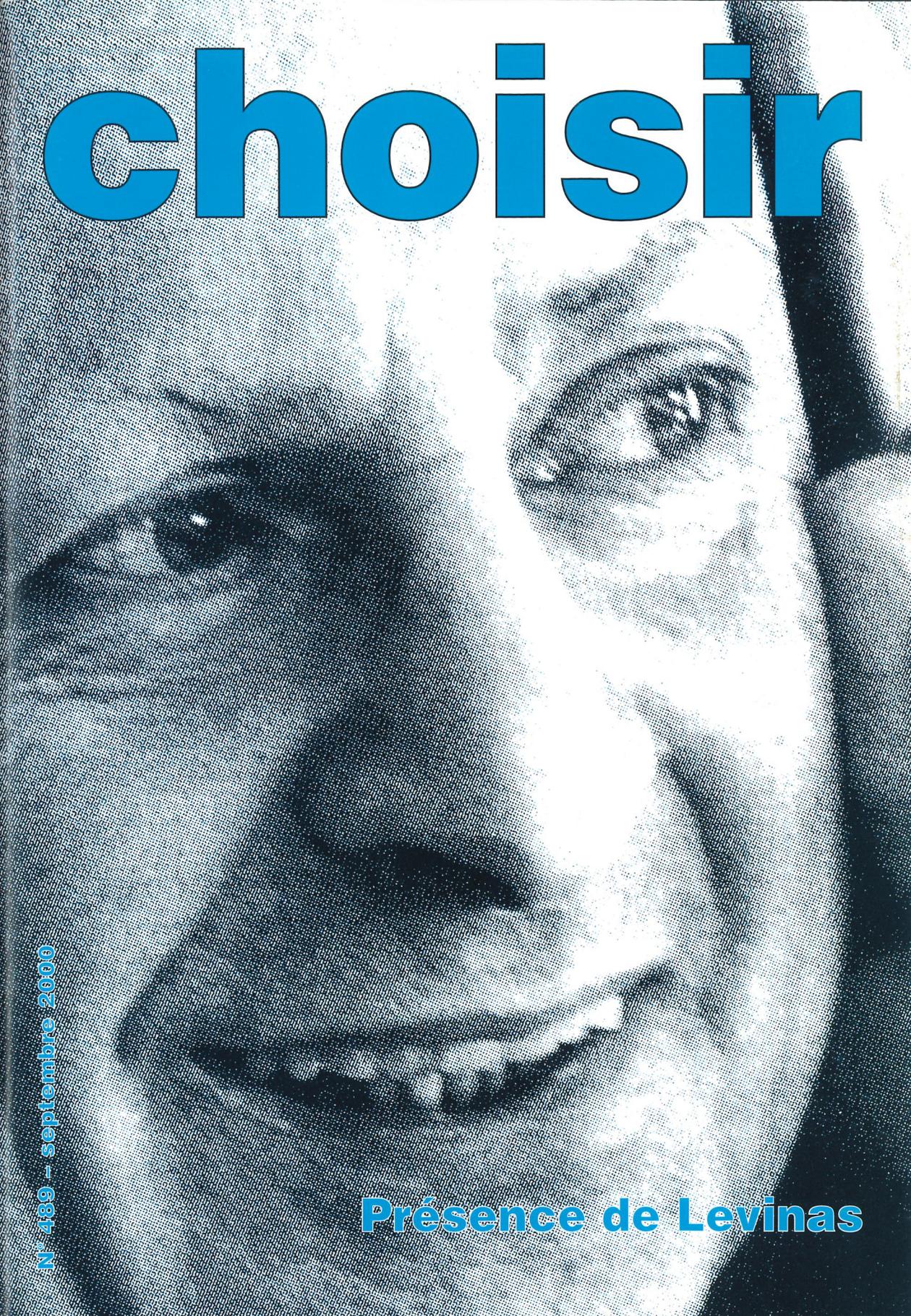


# choisir



N° 489 – septembre 2000

Présence de Levinas



## choisir revue mensuelle

### Revue de pères jésuites

#### Adresse

rue Jacques-Dalphin 18  
1227 CAROUGE (Genève)  
Administration et abonnements :  
tél. 022/827.46.76  
administration@choisir.ch  
Rédaction :  
tél. 022/827.46.75  
fax 022/827.46.70  
redaction@choisir.ch  
Internet : www.choisir.ch

#### Directeur

Albert Longchamp s.j.

#### Rédaction

Pierre Emonet s.j., réd. en chef  
Lucienne Bittar, rédactrice  
Jacqueline Huppi, secrétaire

#### Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.  
Joseph Hug s.j.  
Jean-Bernard Livio s.j.

#### Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina  
rue de la Lombardie 4  
1950 Sion  
tél. 027/322.14.60

#### Bibliothèque

Axelle Dos Ghali

#### Documentation

Marie-Thérèse Bouchardy

#### Promotion

Robert Decrey

#### Administration

Geneviève Rosset-Joye

#### Abonnements

1 an: FS 80.–  
Etudiants, apprentis, AVS :  
FS 55.–  
CCP: 12-413-1 «Choisir»  
Pour l'étranger :  
FS 85.– Par avion : FS 90.–  
€ : 53.– Par avion : € 55.–

#### Prix au numéro : FS 8.–

En vente dans les  
librairies Payot

Choisir = ISSN 0009-4994

### Editorial

- 2 **Eglise de communion ou administration d'exclusion ?**  
*par Pierre Emonet*

### 4 Actuel

#### Spiritualité

- 8 **Le partage des biens d'après Clément d'Alexandrie**  
*par Attila Jakab*

#### Politique

- 11 **La Suisse à l'ONU,**  
**pour une souveraineté renforcée** *par Jean-Claude Huot*

#### Société

- 15 **Grèce : l'orthodoxie au risque de la démocratie**  
*par Théodore Kontidis*

- 18 **La Turquie et l'islam aux portes de l'Europe**  
*par Rik de Gendt*

#### Philosophie

- 22 **Présence d'Emmanuel Levinas** *par Jean Halpérin*

#### Libres propos

- 28 **L'Eglise vieille catholique de Suisse** *par Pierre Vuichard*

#### Théâtre

- 31 **Demandez le programme** *par Valérie Bory*

#### Lettres

- 33 **Simone Weil : blancheur de la nuit** *par Gérard Joulié*

#### Livres ouverts

- 37 **Six siècles d'Inquisition** *par Jean-Blaise Fellay*

#### 43 Livres reçus

#### Chronique

- 44 **Double pneumonie** *par Georges Haldas*

### ILLUSTRATIONS

**Couverture:** Michael Pierce, Emmanuel Levinas  
p. 5 : J.-C. Gadmer/Ciric ; p. 9 : Zich ; p. 16 : Pierre Emonet ;  
p. 20 : Axelle Dos Ghali ; p. 24 : Daniel Franck ;  
p. 32 : Théâtre Vidy-Lausanne ; p. 35 : Paris BNF.

**Les titres et intertitres sont de la rédaction**

## Eglise de communion ou administration d'exclusion ?

Début juillet, une déclaration du Conseil pontifical pour les textes législatifs a semé le désarroi parmi les catholiques et a scandalisé l'opinion publique. Avec une raideur surprenante, le document romain réaffirmait l'impossibilité de la communion pour les divorcés remariés. Les réactions ne se sont pas faites attendre, indignées et négatives, de la part d'évêques, de nombreux prêtres et agents pastoraux. Alors que le Jubilé était l'occasion unique de développer une pastorale de miséricorde et de réconciliation très largement réclamée depuis des années, voilà que la loi est rappelée sur un ton qui n'a plus rien de commun avec l'Évangile. Pas la moindre place pour la miséricorde dans ce texte et ce ne sont pas les quelques formules stéréotypées de condescendance cléricale qui parviennent à donner le change.

Les divorcés remariés sont donc déclarés exclus de la « communion » parce que leur état de vie *constitue un dommage objectif pour la communion ecclésiale*. La mesure est lourde de sens. L'exclusion de la « communion » est hautement symbolique. Malgré les affirmations contraires, elle est ressentie comme une exclusion de la communauté, tant il est vrai que la communion eucharistique n'est pas une simple démarche de dévotion mais l'affirmation de l'appartenance à une communauté.

Ce qui surprend, c'est l'absence totale de discernement. Sous prétexte d'objectivité, la situation des divorcés remariés est envisagée de façon irréaliste. Le document parle de péché, oubliant qu'il n'y a que des pécheurs. Les divorcés remariés sont déclarés indignes. Peu importe leur situation réelle, les motivations de leur remariage, les circonstances de leur divorce, leur manière actuelle de vivre, leur engagement humain et ecclésial, enfin tout cet environnement qui détermine la moralité d'un acte. Une seule exception est consentie en faveur de ceux qui, ne pouvant *satisfaire à l'obligation de la séparation, s'engagent à vivre en pleine continence, c'est-à-dire à s'abstenir des actes propres des conjoints*. En réduisant le mariage à l'acte conjugal, la commission romaine tombe une fois de plus dans l'obsession du sexe et oublie qu'il consiste d'abord dans *la communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple* (Vatican II, *Gaudium et Spes* 48). Fantômes, quand vous nous tenez ! La seule attitude recommandée aux prêtres est la rigueur du juge. Pour le bien des fidèles et de l'Église, ils ne peuvent que refuser la communion. Il est à craindre que des pasteurs timorés ou avides d'exercer leur pouvoir clérical ne puissent dans ce texte le « courage » de leurs travers.

Les divorcés remariés qui se sentent trahis, et bien d'autres chrétiens avec eux, commencent à désespérer de l'Église. Chez nous, la récente Assemblée diocésaine (AD 2000) avait ranimé la confiance. Dans une décision très nuancée, elle avait demandé *aux communautés et à leurs pasteurs de respecter la décision, prise en conscience par des couples divorcés remariés, de recevoir le sacrement de l'eucharistie* dans la mesure où ils faisaient

preuve d'une vraie vie chrétienne. Cette décision rejoignait les recommandations de la plupart des assemblées ecclésiales, depuis le Synode des évêques (Rome, 1980) jusqu'à la quasi-totalité des synodes diocésains des quinze dernières années, sans parler des lettres pastorales des évêques et de très nombreuses études théologiques. Tous demandent de revoir la pastorale des divorcés remariés dans le sens de la miséricorde, à l'exemple des Eglises orthodoxes.

Une question se pose alors : où se trouve la vraie Eglise ? Du côté de la déclaration ou du côté de la grande majorité du peuple chrétien, pasteurs et fidèles confondus ? Par le simple fait d'émaner de la curie, le document romain peut évidemment se prévaloir d'une certaine autorité. De façon un peu abusive peut-être, car tout ce qui vient de Rome ne porte pas nécessairement le sceau de l'Esprit du Christ. En l'occurrence, la déclaration n'engage que son signataire, Mgr Julián Herranz, président du Conseil pontifical pour l'interprétation des textes législatifs et membre de l'Opus Dei, appuyé par deux autres dicastères. C'est un propos purement technique, sans préoccupation pastorale, destiné à des spécialistes du droit, qui dit uniquement comment comprendre un texte législatif. Tout cela a peu de rapport avec l'Evangile et on peut regretter que les médias lui aient donné une telle importance. De l'autre côté, il y a la grande majorité des pasteurs et des fidèles qui ne sont pas nécessairement des adversaires du Christ. Le concile Vatican II a rappelé à leur sujet une doctrine traditionnelle : *La collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint, ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste par le moyen du sens surnaturel de la foi qui est celui du peuple entier, lorsque, «des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs», elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel (Lumen Gentium 12).* Pour Newman, cet instinct se manifeste aussi parfois dans le surgissement d'une habitude qui s'établit de plus en plus fortement dans le peuple de Dieu, sous la mouvance de l'Esprit. On peut y voir une réponse à la prière des fidèles, qui demandent de bonnes choses au Père. La foi du peuple agit alors à la manière d'un discernement, qui teste les opinions, les habitudes et les institutions et rejette ce qui lui est étranger. Ce chemin est d'autant plus fiable qu'il n'est pas solitaire. Il peut évoquer en sa faveur des pratiques proposées par des Pères de l'Eglise et toujours en vigueur dans une partie des Eglises chrétiennes (l'orthodoxie).

Entre un texte technique, sans rapport avec la vie, et la communauté des disciples, il faut bien choisir. Personne ne demande de reconnaître la valeur sacramentelle d'un deuxième mariage ni de banaliser la communion. Il s'agit plutôt de prendre acte d'une rupture, d'aider à réparer les dommages et de dire à ceux qui ont souffert et qui s'efforcent de réorienter leur vie dans le sens de l'Evangile, que la communauté les considère comme ses membres. Jésus a toujours été sévère envers le légalisme étroit, qui écrase et désespère. A deux reprises Matthieu rappelle une parole forte adressée aux pharisiens de toujours : *C'est la miséricorde que je veux, et non le sacrifice* (Mt 9,13 ; 12,7). Chacun est renvoyé à sa propre conscience. Comme ne cessent de le rappeler les évêques, c'est là que se décide l'appartenance à la vraie Eglise, parce que c'est là que se fait le clivage entre le péché et la fidélité. A chacun donc de choisir en toute liberté pour la paix de son cœur.

Pierre Emonet

## Impôt ecclésiastique

**Info** Le Tribunal fédéral a rejeté le recours d'une firme du canton de Thurgovie qui refusait de payer l'impôt ecclésiastique. Les personnes morales en Suisse ne peuvent pas se réclamer de la liberté de conscience et de croyance pour en être exonérées, a-t-il décidé, car elles ne sont pas au bénéfice d'une conviction religieuse digne de protection. Les corporations ecclésiastiques pourront donc continuer à prélever des impôts auprès des entreprises et des sociétés

commerciales, une pratique en vigueur depuis plus de cent ans. Pour que la situation change, il faudrait que les cantons modifient leur législation fiscale. Actuellement, vingt d'entre eux permettent le prélèvement de cet impôt auprès des personnes morales. En Suisse romande, les entreprises ne sont exemptées qu'à Genève, tandis que dans le canton de Vaud, où il n'y a pas d'impôt ecclésiastique, les frais de cultes sont financés par l'impôt ordinaire.

## Initiative des 18%

**Info** Eglises, organisations religieuses et œuvres d'entraide de Suisse se sont prononcées contre l'initiative visant à fixer un quota du nombre d'étrangers en Suisse. Pour elles, cette initiative accreditée un préjugé qui veut que les étrangers soient en premier lieu une menace pour le peuple suisse, alors même qu'ils sont un plus pour notre économie. Ses auteurs minimisent les services rendus à notre pays par les étrangers. Ceux-ci occupent notamment des emplois que les Suisses boudent. Cette initiative, en outre, va à l'encontre des engagements moraux et du droit international de la Suisse et contredit l'accord bilatéral avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes. Le taux d'étrangers établis en Suisse était estimé en avril à 19,3%. Plus de la moitié

d'entre eux sont nés en Suisse ou sont établis dans le pays depuis quinze ans. Ces statistiques montrent qu'au lieu de proposer des quotas, il faudrait faciliter les mesures de naturalisation de la population étrangère qui réside depuis longtemps en Suisse. Si tous ceux qui remplissent les conditions requises pour la nationalité suisse étaient naturalisés, le nombre d'étrangers en Suisse serait ramené à 6,6%.

Compte tenu du vieillissement de la population, cette solution semble incontournable. En effet, selon une étude du Forum suisse pour l'étude des migrations, l'acceptation par le peuple de l'initiative des 18%, le 24 septembre, impliquerait une baisse et un vieillissement encore accru de la population suisse.

## Conflit du Chiapas

**Info** A l'occasion de la Journée de l'Indigène (10 août), Mgr Felipe Esquivel, évêque de San Cristobal de las Casas (Chiapas), a demandé au gouvernement mexicain de résoudre au plus vite le

conflit entre les rebelles du mouvement zapatiste (qui luttent depuis 1994 en faveur des droits des indigènes) et les paramilitaires qui opèrent dans le Chiapas. Depuis l'insurrection zapatiste, on estime à près de 20 000

le nombre d'indigènes déplacés sous la menace des militaires ou des paramilitaires, qui, d'ailleurs, sévissent souvent de concert. Mgr Esquivel a demandé que le gouvernement prenne en compte les justes exigences et les droits des différentes communautés indigènes,

et il s'est dit préoccupé par *la gravité de la déclaration de guerre* lancée par les paramilitaires à l'encontre de la guérilla. *J'espère que cette menace n'ira pas au-delà des mots, car le Chiapas sait combien les armes peuvent causer de souffrance.*

## Droits des Dalits

**Info** En 1991 (recensement), l'Inde comptait plus de 140 millions de Dalits (caste inférieure). Bien que la Constitution indienne interdise toute discrimination à leur encontre, ils continuent à être victimes de nombreuses exactions : meurtres, viols, destruction de leurs propriétés personnelles, discriminations à l'embauche. Hôte du Conseil œcuménique des Eglises (Genève), une délégation de militants pour les droits des Dalits en Inde a témoigné que même au sein des Eglises, les Dalits chré-

tiens sont traités en «intouchables». Dans certains diocèses ruraux du sud, leurs églises et cimetières sont séparés des autres et leurs huttes construites hors du village chrétien. De nombreux prêtres et religieuses ne dînent pas chez les Dalits et ne les embauchent pas comme cuisinier. La délégation indienne aimerait que la question des castes en Inde soit incluse dans l'agenda de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le racisme, qui aura lieu l'an prochain en Afrique du Sud.



JMJ 2000.

## Rapport d'Amnesty International

**Info** Le rapport 2000 d'Amnesty International recense les atteintes aux droits humains commises en 1999 dans 140 pays ou territoires et traite de certains faits marquants : les raids aériens de l'OTAN contre les cibles serbes en Yougoslavie, l'exil forcé de quelque 850 000 Kosovars d'origine albanaise, le vote des habitants de Timor oriental en faveur de l'indépendance et l'affaire Pinochet.

Pour Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty, *choisir entre l'épuration ethnique ou une pluie de bombes - voilà le dilemme auquel les militants des droits humains ne devraient jamais être confrontés. Ces interventions ne sont jamais inévitables et nous ne sommes pas certains que les décisions de la communauté internationale obéissent avant tout à un souci de justice.* Partisans ou opposants aux interventions armées de forces étrangères ont tous de bons arguments. Cependant, quelques questions surgissent : pourquoi attendre un point de non retour pour intervenir au nom de la justice ? pourquoi se

montrer sélectif dans les choix des interventions si on veut protéger les valeurs universelles ? pourquoi attiser les conflits en fournissant des armes si on est tellement attaché à la défense de la paix ? AI fait appel à un travail de prévention et à la nécessité *d'agir à temps pour empêcher que les situations difficiles dégénèrent en situations de crise.*

Quant à la Suisse, elle est épinglée pour des mauvais traitements infligés par des policiers envers des suspects de droit commun. Plusieurs ressortissants étrangers ont été soumis à des méthodes de contraintes cruelles et dangereuses au cours de leur expulsion forcée (port de casques équipés d'une mentonnière qui maintient les mâchoires serrées et d'une étoffe que l'on peut placer sur la bouche, d'où des problèmes de respiration). La note positive a été le procès d'un Rwandais accusé de crime de guerre, qui a constitué un précédent historique, malgré les incertitudes suscitées par le fait que l'anonymat des témoins n'a pas été dûment protégé.

## Politique des autels

**Opinion** *Etonnante cette béatification de Pie IX au début septembre. Que le pape Jean XXIII soit proposé aux fidèles comme un modèle de vie chrétienne, personne ne le conteste. S'il est un homme qui, au milieu des turbulences et des ambiguïtés du XX<sup>e</sup> siècle, a reflété la bonté, la douceur et la liberté du Christ, c'est bien le bon pape Jean. Un homme profondément uni à Dieu, comme le montre son journal spirituel, dont la piété et l'amour ont donné à son ministère une coloration évangélique sans confusion. Sa béatification n'est que la reconnaissance par l'Eglise d'une vénération et d'un culte populaire déjà largement répandu, bien au-delà des frontières confessionnelles catholiques, et qui ne se trompe pas. Mais que vient donc faire à ses côtés le pape Pie IX, qui incarne l'étroitesse d'une Eglise réactionnaire, plus soucieuse de défendre son pouvoir et des prérogatives politiques que d'aller à la rencontre des brebis perdues ?*

*Même si, à l'époque, les défenseurs des idées modernes ne manquaient pas d'audace ni d'agressivité, pour les combattre, Pie IX a condamné au nom de la plus haute autorité religieuse la démocratie, le socialisme, les progrès sociaux, la liberté de croyance, de conscience et d'expression, des droits que des catholiques d'alors reconnaissaient déjà*

comme des valeurs chrétiennes (cf. le Syllabus). Plus que de discernement, le ministère de Pie IX témoigne d'un manque d'ouverture et d'un certain entêtement. Dernier souverain des Etats pontificaux, il n'a guère montré de tolérance pour les minorités religieuses et les historiens viennent de rappeler ses mesures discriminatoires contre les juifs. Des attitudes pour lesquelles l'Eglise a demandé pardon en la personne de son successeur Jean Paul II.

En béatifiant un de ses membres, l'Eglise propose un modèle de chrétien. Le geste a des conséquences importantes : il va jusqu'à orienter la prière liturgique officielle. Si d'ordinaire il sanctionne et reconnaît un culte populaire qui le précède, on se demande de quel culte Pie IX est l'objet. Justifier sa béatification au nom de sa piété personnelle et de sa dévotion mariale (il a proclamé le dogme de l'Immaculée Conception), tout en faisant abstraction de son action publique n'est pas honnête. Un pape n'est pas un fidèle ordinaire. On ne saurait l'abstraire de son ministère. Cette béatification semble être un acte politique plus que religieux. Dans la mouvance du concile Vatican II, elle apparaîtrait même saugrenue, si elle ne trouvait son explication dans la guerre d'influence à laquelle se livrent des factions du monde ecclésiastique. Comme si certains éprouaient de la honte à proposer Jean XXIII comme modèle de chrétien sans y apporter un correctif en disant au bon peuple : voyez, l'étroitesse confessionnelle, le refus du dialogue, l'intolérance et l'obstination, le rejet de la modernité peuvent aussi être une bonne manière de vivre la suite du Christ pourvu que l'on soit pieux. Personne n'est dupe, mais la crédibilité des procès de béatification en prend un coup et sans doute aussi l'œcuménisme.

Pierre Emonet

## La face cachée de Camp David

**Info** Selon l'Organisation palestinienne de défense des droits de l'homme LAW ([www.lawsociety.org](http://www.lawsociety.org)), les colonisations et confiscations de terres palestiniennes par les Israéliens ont été intensifiées cet été, alors même que se déroulait la réunion de Camp David. Ainsi, avec l'aide de Tsahal, plus de 420 hectares de terrain ont été

confisqués entre le 11 juillet et le 8 août, plus de 1 600 oliviers déracinés et des maisons préfabriquées installées pour les colons. Tout donne à penser que les autorités israéliennes cherchaient à créer ainsi de nouveaux faits accomplis avant l'aboutissement d'un accord sur la situation des Territoires occupés.

## Guerre chimique en Colombie

**Info** Les évêques colombiens s'opposent avec vigueur à la politique d'épandage de pesticides utilisée par les Etats-Unis pour éradiquer les cultures illicites de coca en Colombie. Ils dénoncent une véritable guerre chimique contre une population sans défense. Plus de 15 000 paysans ont

été obligés de fuir vers d'autres régions. Le plus grave, pour les évêques, est qu'aux dires d'un haut fonctionnaire du gouvernement colombien, le problème de la fumigation n'est pas négociable : il faut choisir entre l'épandage et l'argent du «Plan Colombie» promis par les Etats-Unis, ou rien du tout.

## Le partage des biens d'après Clément d'Alexandrie

par Attila JAKAB, Genève\*

*La richesse n'est-elle qu'une tare obstruant à ses possédants la route du paradis ? Où, selon l'usage que l'on en fait, est-elle chance de salut ? Au II<sup>e</sup> siècle déjà, Flavius Clemens, Père de l'Eglise, apportait d'éclairantes réponses à ce débat théologique, ouvrant ainsi la voie au christianisme social. Il faisait du partage des biens une valeur incontournable du christianisme et un facteur de stabilité sociale efficace. Une analyse qui s'applique au monde moderne.*

Titus Flavius Clemens est né vers 150 après J.-C., probablement à Athènes et de parents non-chrétiens. Formé à la culture hellénistique, il a longuement cherché la sagesse et la vérité avant de se convertir au christianisme et de s'installer à Alexandrie, capitale intellectuelle de l'Empire romain. Il y exerça une activité d'enseignement, dans un milieu composé essentiellement de chrétiens aisés et cultivés, dont le mode de vie était raffiné et à l'abri de tout souci. En dépit des réticences grandissantes d'une partie de la communauté chrétienne alexandrine, Clément s'efforça de dire que la philosophie permet d'accéder à une meilleure intelligence de la foi.

Confronté à une interprétation littérale des Ecritures, il a dû se prononcer sur le thème de la richesse. Nombres de ses auditeurs étaient sans doute tourmentés par les paroles de Jésus : *Mes enfants, comme il est difficile d'entrer dans le Royaume de Dieu ! Il est plus facile à un chameau de passer par le trou de l'aiguille qu'à un riche d'entrer dans le Royaume de Dieu !* (Mc 10,24-25). A cela s'ajoutaient encore les offenses des coreligionnaires moins for-

tunés, au point que Clément s'insurge en leur disant : *Si vous aimez la vérité ainsi que vos frères, ne couvrez pas les riches convertis de sarcasmes ni d'insultes (Quel riche sera sauvé ?, 3).*

### Positive richesse

Clément rejette la lecture littérale des Ecritures et privilégie l'exégèse allégorique. Pour lui les choses, y compris la richesse, sont neutres. Tout dépend de leur usage, qui doit être modéré et responsable. Dès lors, il insiste sur la positivité de la possession, un instrument donné par Dieu au possédant au service de ses frères.

Dans ce sens, Clément met en avant l'idée du partage ainsi que l'usage raisonnable de la richesse dans la vie de tous les jours. S'il défend son public contre la critique de certains autres membres de la communauté - d'origine sociale sans doute plus

\* Docteur en histoire du christianisme, Attila Jakab est assistant de recherche à la Faculté de théologie de l'Université de Genève.



modeste - il reste néanmoins attentif aux problèmes de ces derniers. Car, dans son esprit, celui qui manque du nécessaire se détourne des sujets plus importants de la foi afin de subvenir à ses besoins. Or, pour Clément, la foi est autre chose qu'une simple croyance. Elle doit être réfléchie et approfondie. D'où son idée du partage des biens et les exigences spirituelles qui vont avec, afin que personne ne soit privé de la possibilité de progresser dans l'approfondissement de sa foi chrétienne.

D'après Clément, *Dieu lui-même a produit notre race pour qu'elle participe à ses biens propres, ayant le premier partagé et mis à la disposition de tous les hommes, comme un bien commun, son propre Logos, ayant fait tout pour tous. Toutes choses sont donc en commun et les riches ne doivent pas en vouloir plus que les autres.*

*Dire : c'est à ma disposition et j'en ai en surabondance, pourquoi n'en jouirai-je pas ? - cela n'est ni humain ni sociable, mais voici plutôt ce qui est conforme à la charité : c'est à ma disposition, pourquoi n'en pas faire part à ceux qui en manquent ? - Car c'est celui-là qui est parfait,*

*qui a accompli le commandement : «Tu aimeras ton prochain comme toi-même». Voilà la véritable jouissance, les trésors de la richesse, tandis que dépenser pour satisfaire ses vains désirs entre en compte comme pertes et non pas comme dépenses. Dieu, je le sais bien, nous a donné la permission d'user des choses, mais dans les limites du nécessaire et il a voulu que cet usage soit commun à tous. Il est inconvenant qu'un seul jouisse quand beaucoup manquent.*

*Combien plus glorieux est-il de répandre les bienfaits sur beaucoup, plutôt que de mener une vie de riche ! Combien plus intelligent de dépenser en faveur des hommes que pour des pierres précieuses et de l'or ! Combien plus utile que des ornements inanimés, de posséder des amis qui ornent votre vie.<sup>1</sup>*

Dans la conception de Clément, le véritable riche est celui qui partage et non pas celui qui possède et garde ; celui qui considère sa fortune, son or, son argent, ses maisons comme des grâces de Dieu, lui témoigne sa reconnaissance en secourant les pauvres, les vieillards, les orphelins et

les veuves, qui veilleront sur sa richesse et sur sa vie. Ils garderont également l'âme du riche qui ne sera sauvée que par le partage qu'il aura fait de ses biens.

L'interprétation proposée par Clément des paroles de Jésus devait apaiser les craintes des riches chrétiens et leur donner l'assurance que l'entrée au Royaume de Dieu ne leur était pas fermée. En même temps, elle conférait une dimension sociale au christianisme par l'idée du partage des biens et une valeur spirituelle à tous ceux qui étaient dans le besoin. De cette manière, Clément contribuait à définir les bases des œuvres de charité qui prévalurent dans le monde chrétien jusqu'à la modernité.

Secourir et assister les pauvres était aussi une manière d'assurer l'équilibre et la cohésion de la société, jusqu'au moment où le pauvre «désacralisé» fut regardé comme un danger social.

### Charité ou partage ?

Si Clément a émis l'idée du partage des biens, il n'a pas poussé trop loin sa pensée. Sa préoccupation était de résoudre les problèmes qui se posaient dans la communauté chrétienne alexandrine et non pas de développer ce thème. Mais le sujet est toujours d'actualité. Dans un monde où les inégalités sociales se creusent continuellement, ceux qui se trouvent dans le besoin ou à la marge de la société perdent progressivement leur valeur.

La situation actuelle amène donc des interrogations contemporaines. Les chrétiens qui aujourd'hui appartiennent à cette nouvelle classe des possédants-dirigeants - souvent sans scrupule et sans autres valeurs que l'argent et le bénéfice immédiat - dans quelle mesure peuvent-ils encore se réclamer de la Bonne Nouvelle de Jésus de Nazareth ? Et l'ordre moral qu'ils préconisent, est-ce encore de la foi

chrétienne, même s'il se révèle être un excellent facteur de stabilité sociale ?

Contrairement à la charité, qui a toujours la faveur et que nous pouvons considérer comme un acte à sens unique vertical - du bienfaiteur au bénéficiaire - qui crée l'assistance, donne bonne conscience et confère la considération sociale, le partage est à double sens. Le donneur distribue non pas de son superflu mais il donne une partie de ce qu'il possède, réduisant ainsi les inégalités. C'est pourquoi le partage est toujours un acte horizontal qui associe le bénéficiaire à l'action du bienfaiteur. En plus, le partage confère de la dignité au bénéficiaire et le responsabilise. Mais dans un monde du paraître, la charité est incontestablement plus productive en terme d'image que le partage qui risque de mettre fin à la dépendance et à l'infantilisme créé par l'assistance prolongée.

A. J.

<sup>1</sup> *Pédagogue* II, 120, 3-6. Traduction de Claude Mondésert, in «Sources chrétiennes» n° 108, 2<sup>e</sup> édition, Paris 1991, pp. 229-231.

### Errata

Deux erreurs se sont glissées dans le **choisir** de juillet-août (n°487/488).  
La photo de la p. 12 a été associée à l'église de Stans ; il s'agit en réalité de l'église de Sarnen.  
Quant à la photo de la p. 18 elle est de P. Emonet et non de P.-E Schwitzguébel.

## La Suisse à l'ONU, pour une souveraineté renforcée

par Jean-Claude HUOT, Berne\*

*En ouvrant une procédure de consultation cet été, le Conseil fédéral a lancé le débat sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Ce débat sera sanctionné par un vote populaire au plus tard au début de 2003. D'ici là on parlera beaucoup de neutralité, de coûts, de souveraineté. Mais quelle peut être la vision d'avenir qui nous amènera, nous, peuple suisse, à adhérer à cette organisation ? La question mérite d'être posée en jetant un regard prospectif sur la mondialisation en cours et les réponses qu'il est possible de lui donner.*

Quand on parle de mondialisation, on pense généralement à l'économie et à la finance. Or, et c'est un constat posé par la commission Justice et Paix française<sup>1</sup>, si la mondialisation en cours est inéluctable, elle ne se limite pas aux phénomènes économiques. Les cultures des diverses nations sont en train de changer. Ainsi les droits de l'homme deviennent une référence vraiment mondiale - les réticences notées sur leur universalité à la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme, organisée par les Nations Unies en 1993, sont le témoin de leur percée - ; les préoccupations écologiques font redécouvrir aux Occidentaux le lien étroit qui unit la culture et la nature, en même temps qu'elles aident à réintégrer les cultures d'autres régions du monde dans le patrimoine commun de l'humanité ; l'alliance entre les télécommunications et l'ordinateur permettent une communication humaine qui dépasse les frontières géographiques et culturelles.

Ainsi naît une «nation» mondiale dans laquelle les habitants de la terre entière prennent conscience progressivement du

destin commun qui les unit entre eux et avec la biosphère qu'est la planète.

C'est pourquoi, il est important de reconnaître les dimensions culturelles et sociales de la mondialisation, sous peine de se trouver devant un totalitarisme de «l'économisme» face auquel la réponse sera, et est déjà à certain égard, l'intégrisme, le fondamentalisme, l'enfermement dans des certitudes du passé, sur fond ethnique, nationaliste ou religieux.

### Quel universalisme ?

Comme aide au discernement, la tradition biblique offre dans le contexte actuel de la mondialisation deux formes d'universalisme : celui de la tour de Babel et celui de la Pentecôte.<sup>2</sup> Le premier fut sanctionné. *Les hommes, coupables d'avoir voulu construire une ville avec une tour dont le sommet pénètre les cieux, sont punis de deux manières : fragmentation*

\* L'auteur de cet article est secrétaire de la commission Justice et Paix - Suisse.

*des langues (qui rend la communication impossible) et la dispersion sur toute la terre. Ici l'universalisme n'est ordonné qu'à lui-même et à la puissance, la métaphore de la tour signifiant l'uniformité totalitaire dans laquelle les spécificités de chacun ne sont pas reconnues (tout le monde est attelé à la même tâche) et où ciel et terre se confondent. C'est pourquoi cet universalisme ainsi que l'unité des hommes et des langues disparaissent.*

L'universalisme de la Pentecôte est tout autre. Après que, selon le récit des Actes des Apôtres, des langues de feu se furent posées sur la tête des disciples, ceux-ci devinrent capables de parler et de comprendre différentes langues. Ils purent ainsi communiquer avec des personnes de diverses cultures, à l'intérieur même de celles-ci. *Ce mondialisme naissant s'affirme à propos des hommes et des peuples, il ne prend pas comme sujet la richesse - on dirait aujourd'hui l'économie, ou la puissance - mais la communication et la compréhension entre les peuples.*

Ces deux formes d'universalisme peuvent aider à comprendre la mondialisation dans laquelle nous sommes plongés, à y combattre les tendances à l'uniformisation - sachant qu'elles conduisent à la dispersion des hommes - à y chercher tout ce qui est orienté vers le respect des cultures, l'autonomie des sujets, vers le développement de tout l'homme et de tous les hommes. En bref, en y cherchant tout ce qui peut contribuer au bien commun de l'humanité.

Le bien commun est une notion centrale de l'enseignement social de l'Eglise catholique. Le concile Vatican II l'a défini de la manière suivante : *L'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée (Gaudium et Spes 26,1)* et ce dans une extension universelle. En effet, la notion de bien commun recouvre des droits et des devoirs qui concernent tout le

*genre humain. Il faut donc prendre en considération le bien commun de toute la famille des nations, et c'est là, très clairement, un devoir de nature éthique et juridique.*<sup>3</sup>

Concrètement, que peut bien signifier aujourd'hui cette notion ? Ce peut être la reconnaissance que des réglementations laxistes dans un pays en matière sociale, de santé ou environnementale font supporter un coût important à d'autres pays. Ce peut aussi être le fait que les inégalités croissantes sapent le bien-être des mieux lotis à cause d'une insécurité croissante. Autrement dit, l'intérêt bien compris des uns et des autres passe de plus en plus par la réalisation d'objectifs communs au travers de la coopération internationale.

### Collaboration internationale

Pour bien comprendre ce qu'est l'objet de cette coopération internationale, la notion de «biens publics globaux» peut se révéler utile. Des territoires extérieurs aux Etats, comme les océans ou l'espace, sont des biens publics globaux qui nécessitent pour les gérer des accords internationaux. Mais aujourd'hui ces biens publics globaux se trouvent également à l'intérieur des frontières des Etats. Ainsi la qualité de l'air ou les changements climatiques sont des biens publics globaux dans la mesure où la pollution en un endroit touche l'ensemble de la planète. La santé publique prend, elle aussi, une dimension de bien public global dans la mesure où des épidémies comme le sida affectent tous les continents et où le combat contre ce fléau nécessite une large coopération internationale qui implique tant les Etats que les entreprises, en l'occurrence les firmes pharmaceutiques. Ainsi les biens publics s'opposent aux biens privés en ce sens qu'ils sont accessibles à tous et que tous en sont responsables.

Cette responsabilité implique que chaque acteur n'attende pas que l'autre agisse pour

profiter de ses actions (attendre que d'autres réduisent la production de CFC par exemple), mais collabore pour produire les biens publics globaux (comme la diminution des pollutions atmosphériques) dont tous bénéficieront ensuite.<sup>4</sup>

Assumer cette responsabilité collective suppose un véritable contrat social mondial.<sup>5</sup> Il s'agit de se mettre d'accord sur la nature et la gestion des biens publics globaux afin d'assurer à toutes et à tous les conditions matérielles et immatérielles de l'existence (air, eau, nourriture, logement, vêtement, éducation, santé) et de la coexistence (transports et communications, informations, droits civils et politiques). Certes, des embryons d'un tel contrat existent. Si l'on place bout à bout les accords, pactes et conventions internationaux existants dans les domaines de l'environnement, de la santé, du travail, du commerce et des droits humains, il existe des éléments permettant de fonder un véritable contrat social mondial.

Cet ensemble reste disparate. Il n'est pas sûr que les accords de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) soient compatibles avec les normes issues du Sommet de la terre de Rio, en 1992, et avec celles de l'OIT (Organisation internationale du travail). Et l'ensemble de ces accords repose encore sur la bonne volonté des Etats négociant entre eux au plus près de leurs intérêts particuliers.

Or les problèmes qui se posent à l'échelle planétaire ne peuvent plus être résolus par la simple collaboration entre acteurs individuels, mais supposent un réel pacte pour atteindre le bien commun car ce dernier ne découle pas simplement de l'addition des intérêts particuliers. La «main invisible» ne peut harmoniser des intérêts contradictoires. Une véritable volonté politique est nécessaire pour prendre soin du bien commun de la famille humaine et des biens publics globaux qui en constituent la trame. Cette volonté politique ne peut naître et

être portée que par une société civile active, à même de choisir et d'appuyer les hommes et les femmes politiques prêts à s'engager dans cette voie.

Jean Paul II, reprenant en cela une idée chère à Jean XXIII,<sup>6</sup> affirmait que *l'humanité a besoin aujourd'hui d'un degré supérieur d'organisation à l'échelle internationale, au service des sociétés, des économies et des cultures du monde entier.*<sup>7</sup> Selon Jean XXIII, cette organisation internationale devrait être basée sur un accord unanime, avoir pour objectif la protection des droits de la personne et être organisée sur le principe de la subsidiarité.

## Renforcer l'Etat de droit

Aujourd'hui, de nouvelles perspectives sont nécessaires, l'exigence de l'unanimité étant de plus en plus difficile à respecter, comme le montre le développement de l'Union européenne. Aucun Etat n'accepte volontiers de perdre une partie de sa souveraineté au détriment d'une institution supranationale, et plus le nombre d'Etats concernés est grand, plus l'effort est considérable pour obtenir l'accord de chacun. Cependant il est possible de renverser la perspective et de voir dans la création et le renforcement d'institutions supranationales non une perte de souveraineté mais, au contraire, un accroissement de celle-ci.

En Suisse, nous entendions en 1996 les conseillers fédéraux Moritz Leuenberger et Jean-Pascal Delamuraz lancer de pathétiques appels aux grandes entreprises en train de fusionner (Novartis et UBS). Ils estimaient que le gouvernement devait lancer un appel moral, rappeler la responsabilité sociale des entreprises multinationales. Le problème, depuis, n'a pas été résolu. L'Accord sur les investissements multilatéraux (AMI), avorté en 1998 alors qu'il était négocié en secret au sein de l'OCDE, visait à accorder aux investisseurs privés une

personnalité juridique sur le plan international sans précédent dans l'histoire. Plusieurs multinationales ont des chiffres d'affaires qui dépassent de loin les budgets publics de nombreux Etats de la planète. Ainsi, *nombreux sont aujourd'hui les acteurs internationaux, personnes ou organisations, qui, en réalité, jouissent d'une souveraineté comparable à celle d'un Etat et qui influencent de manière décisive la destinée de millions d'hommes et de femmes.*<sup>8</sup>

Il est donc urgent que ces acteurs soient obligés de respecter les droits humains comme le sont en principe les Etats. Il est tout aussi urgent que les Etats retrouvent une souveraineté pleine et entière et ne soient pas réduits, à l'image de nos conseillers fédéraux, à implorer les chefs d'entreprise. Car, comme la souveraineté étatique a besoin de l'Etat de droit pour consolider les libertés et les droits des individus à l'intérieur d'un Etat, l'Etat de droit a besoin d'un adjuvant sur le plan mondial à même de protéger les principes qui le fondent quand l'Etat faiblit. Et cet adjuvant est une nouvelle souveraineté, que Daniel Cohn-Bendit qualifie d'éthique, dont les sujets sont à la fois les Etats par leurs gouvernements, les individus constituant la société civile ainsi que les tribunaux internationaux et les juges.<sup>9</sup>

Ainsi pourraient être posés les jalons d'un renforcement des pouvoirs publics à l'échelle du globe, au niveau duquel se jouent à la fois les grandes luttes de pouvoir et où se posent les problèmes vitaux pour l'humanité. Il ne serait alors plus question d'une perte de souveraineté mais d'un élargissement de celle-ci qui impliquerait non seulement l'Etat, mais également l'ensemble de la société civile.

Certes, l'idée d'une «gouvernance globale» passant par un choix de société, par la construction d'une volonté politique orientée vers le bien commun et se fondant sur l'élargissement de la souveraineté des pouvoirs publics est loin d'être réali-

sée. Mais ce n'est ni en regardant vers le passé ni en rêvant d'une souveraineté d'ores et déjà disparue que l'on préservera la vitalité de notre pays.

Force est de constater que la société civile suisse est bien démunie face aux enjeux de la mondialisation. Si elle peut agir efficacement auprès du gouvernement suisse et des organisations spécialisées dont la Suisse est membre, elle ne peut intervenir que marginalement là où la Suisse est absente, c'est-à-dire au cœur même du système des Nations Unies, à l'endroit même où il est possible de forger une certaine cohérence entre les divers éléments du droit international et de dépasser la simple juxtaposition d'intérêts particuliers. C'est pourquoi il est nécessaire de se donner les moyens d'une action plus globale et donc d'adhérer à une organisation qui est devenue véritablement universelle. Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de penser globalement et d'agir localement, mais de penser globalement pour agir globalement.

J.-Cl. H.

<sup>1</sup> **Justice et Paix - France**, *Maîtriser la mondialisation*, Paris 1999.

<sup>2</sup> Ibid., pp. 20-24.

<sup>3</sup> **Jean Paul II**, Journée mondiale de la paix 1986, 4.

<sup>4</sup> Cf. pour cette notion de «biens publics globaux» *Le Monde diplomatique*, Paris juin 2000, pp. 22-23.

<sup>5</sup> Cf. **Riccardo Petrella**, *Le bien commun - éloge à la solidarité*, Labor, Bruxelles 1994, p. 74.

<sup>6</sup> *Pacem in Terris*, 130 à 141.

<sup>7</sup> *Sollicitudo Rei Socialis*, 43.

<sup>8</sup> Message de Jean Paul II pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, in «Documentation catholique» n° 2195, p. 11.

<sup>9</sup> **Daniel Cohn-Bendit et Zaki Laïdi**, *De la souveraineté éthique*, in «Le Temps», Lausanne 10.6.99, p. 13.

# Grèce : l'orthodoxie au risque de la démocratie

par Théodore KONTIDIS s.j., Athènes\*

*La Grèce traverse une crise sociale importante, déclenchée par la suppression de la mention obligatoire de l'appartenance religieuse sur les cartes d'identité des citoyens. Après des siècles d'unité, l'Eglise orthodoxe et l'Etat de droit s'affrontent. En toile de fond, les craintes et les réactions nationalistes que la mondialisation entraîne.*

La commission juridique «Autorité pour la défense des données personnelles» a pour but la défense des droits individuels contemporains. Dans le cadre de ses compétences, elle a décidé que la carte d'identité des citoyens grecs devait changer. Certaines données qui y paraissent doivent en effet être retirées soit en raison de leur inutilité soit parce qu'elles peuvent être une cause de discrimination. Il s'agit des empreintes digitales, du nom de l'époux ou de l'épouse, de la profession et, surtout, de la religion. Cette commission juridique ayant un rôle normatif, le ministre de la justice et, par la suite, le premier ministre lui-même ont annoncé le changement des cartes d'identité. Ainsi a débuté la récente crise entre l'Eglise orthodoxe de Grèce et le gouvernement. La question a rapidement dépassé le cadre de la défense des droits des minorités - nécessaire sans aucun doute - pour prendre la forme d'un conflit entre deux manières de concevoir la vie politique et sociale.

A mesure que l'opposition à la mention de la religion sur les cartes s'est renforcée, deux pôles se sont constitués : l'un autour de l'Eglise et de sa hiérarchie, emmené par l'archevêque d'Athènes Mgr Christodoulos,

l'autre autour du gouvernement, en particulier du ministre de la justice et du premier ministre Kostas Simitis. L'Eglise s'appuie sur de larges couches de la population et propose la mention optionnelle de la religion. Le gouvernement, lui, se réfère au droit national et international et est soutenu par la plupart des médias publics et privés, par les élites intellectuelles et sociales et par toutes les minorités religieuses - les catholiques, les protestants, les juifs, les musulmans et d'autres.<sup>1</sup>

## Risque de cassure sociale

Du côté du gouvernement, on soutient que la religion est une donnée personnelle, qui ne concerne pas les relations entre l'Etat et le citoyen et qui donc n'a pas de place sur une carte d'identité. Doit paraître sur ce document uniquement ce qui est nécessaire à la reconnaissance d'une personne.

Pour l'Eglise, cette position gouvernementale porte atteinte à l'orthodoxie, fondamentalement essentiel de l'identité nationale et

\* Théodore Kontidis est rédacteur en chef de la revue jésuite *Synchrone Vimata* (Athènes).



de la société grecque. Elle dénonce le commencement d'un démantèlement de la religion, un ostracisme de l'Eglise, et propose la mention facultative de la religion sur les cartes d'identité. L'archevêque Christodoulos s'est fait le chef de file de ce courant. Avec son don médiatique indéniable, il mobilise les foules. Dans ses harangues, il parle de campagne *anti-chrétienne* et *auto-destructrice* et il affirme que le changement des cartes d'identité vise à effacer la présence de l'Eglise de l'espace public. Avec habileté, il a élargi son discours en évoquant d'autres changements menaçants pour l'Eglise, vaguement annoncés ou même imaginaires : le mariage civil obligatoire, le retrait des icônes des lieux publics, l'abolition du cours de religion obligatoire dans les écoles et même un nouveau drapeau grec sans la croix. Pour faire pression sur le gouvernement, une première manifestation, organisée par l'Eglise, a eu lieu à Thessalonique et une seconde à Athènes.

Elles ont chacune réuni des centaines de milliers de personnes.

Les propos modérés du gouvernement cachent mal son irritation devant l'agitation provoquée par l'Eglise. La question risque en effet de diviser profondément la société grecque. Deux idéologies politiques s'affrontent : d'une part, celle qui veut défendre la société chrétienne contre toute sécularisation, de l'autre, celle qui veut un Etat plus indépendant et une société pluraliste. La première dénonce les risques de la mondialisation, de l'uniformité et défend le caractère officiel de la religion orthodoxe comme condition de survie de la nation. La seconde veut tenir compte des évolutions sociales et accepter une société pluraliste et un Etat moins confessionnel. Il n'est cependant pas question d'Etat séculier puisque, avec le consensus des forces politiques, l'article de la Constitution qui fait de l'orthodoxie la religion d'Etat reste intact.

Ce qui est nouveau dans cette crise, c'est que pour la première fois depuis longtemps, un pôle séculier, sûr de lui et combatif, s'affirme face à l'Eglise. Il regroupe des anticléricaux, des libéraux et des chrétiens qui ne suivent pas la position officielle de l'Eglise. Autre point marquant, l'absence d'un discours alternatif, réfléchi et expliqué au sein de l'Eglise. Les quelques évêques qui ne se sont pas ralliés à la ligne de l'archevêque, et qui se manifestent, expriment plutôt des oppositions personnelles. Cependant, certains cas éloquents indiquent que le bloc orthodoxe n'est pas sans failles. Ainsi, le professeur de théologie Savvas Agouridis, seul théologien à élever la voix, a très vivement critiqué la position de l'Eglise. On a aussi assisté à des démissions retentissantes du Conseil juridique de l'Eglise orthodoxe. Ce même Conseil a d'ailleurs déconseillé à l'Eglise d'entreprendre un recours en justice.

## Peur de la mondialisation

Le problème en fait n'est pas nouveau. Pendant toute la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Eglise catholique était en conflit avec l'Etat démocratique qui menaçait la société traditionnelle et chrétienne. Aujourd'hui, la même situation prévaut en Grèce avec l'Eglise orthodoxe et on est loin de la résoudre car la question dépasse largement la mention symbolique de la religion sur les cartes d'identité. L'orthodoxie a du mal à accepter l'Etat démocratique moderne et à se situer dans une société pluraliste. De longs siècles d'unité avec l'Etat font qu'elle a encore besoin de sa tutelle ; en même temps, elle désire contrôler la société à travers les institutions de l'Etat.

La peur d'une société ouverte et les risques que cette ouverture présente sont fortement ressentis et provoquent des réactions contre ce qu'on appelle vaguement la « mondialisation » et « le nouvel ordre ».

C'est de cette crainte que viennent la force et l'influence sur les foules de l'archevêque Christodoulos, qui souligne le risque qu'en court le pays de perdre son identité propre dans la multitude des nations.

La crise actuelle révèle deux autres traits significatifs de l'Eglise. Tout d'abord, un manque de formation et de préparation pour analyser les défis de la mondialisation et pour trouver les moyens de réagir. Paniquée par des changements dont elle ne saisit pas la portée, elle réagit à l'aveugle. Ensuite, l'Eglise orthodoxe n'est pas prête au niveau institutionnel à se prendre en charge. Elle est toujours dépendante financièrement de l'Etat puisque le clergé est payé par lui. Elle est aussi tributaire de sa reconnaissance publique officielle pour assurer sa prédominance. A défaut de celle-ci, on risquerait, par exemple, d'assister à la nomination de plusieurs évêques dans la même région : l'un de l'Eglise officielle, l'autre de l'Eglise orthodoxe du vieux calendrier, le troisième d'une branche de cette dernière, etc. Le statut officiel que donne la reconnaissance publique offre donc à l'Eglise de Grèce une assurance ; la perte de celle-ci risque de tout bouleverser.

Les circonstances actuelles montrent que la société grecque doit faire des pas décisifs et courageux pour répondre au contexte européen et relever les défis contemporains. Plutôt que de s'accrocher aux sécurités des époques révolues, elle doit faire preuve de créativité et d'imagination. Or le groupe dirigeant formé autour de l'archevêque Christodoulos paraît peu disposé à avancer dans cette direction. On peut au moins espérer que la prudence l'emportera afin d'éviter que cette crise sociale ne prenne une dimension incontrôlable.

**Th. K.**

<sup>1</sup> En 1999, en Grèce, 97,6% de la population était grecque-orthodoxe, 1,5% musulmane, 0,4% catholique et 0,1% protestante (ndlr).

# La Turquie et l'islam aux portes de l'Europe

par Rik DE GENDT, journaliste, Bruxelles

*A moyen terme, la Turquie deviendra membre à part entière de l'Union européenne. Reste à savoir comment un pays où est implanté un islam qui peine à s'adapter et à se moderniser peut réaliser une telle intégration. Une conférence internationale s'est tenue à Istanbul, du 3 au 7 mai, sur le thème, «La religion en Turquie, à la veille de son entrée dans l'Union européenne». Elle a clairement montré les inquiétudes que suscite au gouvernement d'Ankara l'importante diaspora turque installée en Europe, ainsi que les désaccords régnant en Turquie même à propos de la place de l'islam et du rôle des chefs religieux dans une société moderne et sécularisée.*

Politiquement, la décision est prise. Au sommet d'Helsinki, en décembre 1999, la Turquie a été acceptée comme Etat candidat à l'Union européenne (UE). Quelques mois auparavant, des tremblements de terre avaient soufflé le veto de sa voisine et adversaire fervente, la Grèce. Du coup, les autres Etats membres n'avaient plus de prétexte pour laisser la Turquie dans l'antichambre. La Turquie deviendra donc bientôt un partenaire à part entière de l'Europe. Et plus encore. Au vu de l'évolution démographique des sociétés industrielles occidentales, la Turquie sera, d'ici vingt ans, le plus grand pays de l'UE en nombre absolu d'habitants.

Pour les autorités turques, l'adhésion ne saurait aller trop vite. Le premier ministre Bülent Ecevit s'occupe personnellement des négociations de transition et tente de faire accélérer le processus. Il table sur les avantages économiques de son pays. Ces dernières années, la Turquie s'est en effet rigoureusement adaptée aux conseils de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. L'Institut national pour la sta-

tistique a annoncé avec fierté ce printemps que, pour la première fois depuis 1993, l'inflation était réduite en avril à moins de 3%. En outre, l'élection à la tête de l'Etat, le 5 mai passé, de Ahmet Necdet Sezer, président de la Cour constitutionnelle, renforce l'impression que la Turquie cherche à respecter sérieusement les droits de l'homme. Les médias et les partisans de l'adhésion à l'UE relèvent l'engagement passé de Sezer à faire appliquer cette exigence internationale assez délicate. Un autre obstacle paraît donc avoir été contourné. Reste l'épineuse question de l'islam en Turquie.

## Ambiguïtés du Diyanet

Le discours officiel passe presque sans gêne sur cette problématique. A la séance d'ouverture de la conférence internationale d'Istanbul sur la religion en Turquie, Bülent Ecevit s'est contenté de répéter que la Turquie est le seul état laïc d'Europe, avec la France, que religion et politique n'ont rien à faire l'une avec l'autre et que

pour garantir leur séparation, il existe en Turquie une instance particulière, le Diyanet (Direction des affaires religieuses). Cette institution puissante, presque une «Eglise patriotique», date de la création de la République et a été inventée par son fondateur même, Kemal Atatürk. *Le Diyanet a été érigé en 1923 comme un service à tous les croyants, pour défendre la religion et pour la sauvegarder de tout extrémisme*, a déclaré Mehmet Nuri Yilmaz, président du Diyanet depuis huit ans et, pour certains, pas moins que «le pape turc» !

Mehmet Yilmaz est à la tête d'une institution qui emploie près de 70 000 personnes. Tous ceux qui exercent une responsabilité dans l'islam turc sont nommés par le Diyanet et doivent lui rendre des comptes. Cette institution, qui dépend des services du premier ministre, s'occupe en plus de l'enseignement théologique et de la formation religieuse, ainsi que de la construction et de l'entretien de milliers de mosquées.

En théorie, le Diyanet doit aussi s'occuper des autres minorités religieuses du pays<sup>1</sup> et garantir à ses adeptes la liberté religieuse, comme l'a affirmé, durant la conférence, Mehmet Yilmaz. *Les relations mutuelles sont très bonnes. Les trois religions monothéistes ne sont d'ailleurs pas très éloignées l'une de l'autre. Nous avons régulièrement des contacts informels. Personnellement, j'espère rencontrer le pape Jean Paul II cet été. Le Vatican a déjà réagi positivement à ma demande.*

De fait, les communautés chrétiennes ne font pas grand cas de la protection que le Diyanet prétend leur fournir. Au contraire, comme elles l'ont exprimé lors de la conférence, elles ressentent le comportement de la plupart des leaders musulmans comme méfiant, voire hostile. *Une journée suffit pour obtenir la permission de bâtir une nouvelle mosquée, mais pour une église ou une chapelle, cinq ans après, on obtient encore et toujours la même réponse évasive, donc négative*, a précisé un pasteur de l'Associa-

tion biblique turque. Récemment, deux de ses collaborateurs ont été arrêtés et enfermés durant une semaine pour avoir distribué des livres en pleine rue. Comme l'a expliqué le curé d'une paroisse catholique : *Nous entendons toujours que la religion est une affaire privée. Ainsi toute réunion ou toute formation de communauté, à fortiori l'établissement d'une école ou d'un hôpital ou l'acquisition d'une propriété sont suspects. Tout ce qui ressemble de près ou de loin à une activité missionnaire ou évangélicatrice est subitement rendu impossible.*

## Islam parallèle

*En réalité, le Diyanet ne sert qu'à tenir en bride et à contrôler la pratique de l'islam et même plus, toute la vie quotidienne des soixante-cinq millions de Turcs*, a avoué un théologien musulman. *Ce que les autorités accordent au nom du principe de la laïcité, elles le récupèrent ensuite par un contrôle de la vie religieuse, et ce avec le soutien de l'armée. Si elles y parviennent en Turquie, elles s'inquiètent par contre de l'évolution religieuse des Turcs qui vivent à l'étranger et pratiquent ce que certains appellent un «islam parallèle».* Arif Soytürk, qui travaille comme conseiller du Diyanet à La Haye, a témoigné lui aussi dans ce sens : *Les musulmans turcs qui vivent à l'étranger ne vont pas seulement pour des raisons religieuses à la mosquée. Pour eux, les mosquées remplissent une fonction sociale, économique même. Par conséquent, elles sont souvent considérées comme un prolongement de l'appareil d'Etat turc.*

Or les mosquées servent aussi parfois à lancer des idées politiques qui heurtent de front Ankara. Ces déraillements en dehors des frontières sont beaucoup plus difficiles à prévenir pour le Diyanet. Pour son président, il s'agit là d'une source de problèmes importants. En Allemagne, par exemple, plus de deux millions de Turcs peuvent se soustraire

ainsi à l'autorité du Diyanet, jouir de leur liberté, fonder leurs propres mosquées, avec des imams à peine formés.

A entendre Mehmet Yilmaz, *ceux-ci enseignent et proclament un islam presque exclusivement basé sur le «dji-had», la guerre sainte. Une telle situation crée inévitablement des foyers d'extrémisme et attire les opposants de l'Etat turc et les terroristes. Le pire, c'est qu'en vertu des droits de l'homme, ces groupes dissidents sont soutenus financièrement et protégés moralement par des gouvernements et des organisations.*

Les leaders politiques en Turquie sont conscients de ce danger. La question des émigrés les préoccupe beaucoup : comment les empêcher de s'éloigner de leur identité turque ? comment faire pour qu'ils restent turcs tout en étant européens ? Pour eux, la préservation d'un islam dirigé par le Diyanet à partir d'Ankara serait un moyen adéquat pour tenir tête à une inévitable aliénation. D'autant plus qu'ils savent qu'avec l'entrée de la Turquie dans l'UE, le nombre de leurs compatriotes qui prendront le chemin du Nord augmentera fortement.

En même temps, ils s'inquiètent du racisme que la présence turque ravive en Europe. *Des enquêtes récentes ont démontré que deux tiers des Européens occidentaux affichent des traits plus ou moins racistes, a fait remarquer le premier ministre Ecevit, qui a en outre dénoncé la persistance d'une tendance de l'UE à se considérer comme un «club chrétien». Et d'évoquer à l'inverse la tolérance séculaire et infinie de la nation turque : Martin Luther doit le succès de la*



Mosquée de Izzhak Pasa.

*Réforme pour une bonne partie à la tolérance religieuse que l'Empire ottoman avait semée en Europe...*

Des discours qui ont soulevé des objections. L'assimilation de l'UE à un «club chrétien» a été réfutée par Mgr Noël Treanor, secrétaire général de la Commission des évêchés de la Communauté européenne (Comece) : *L'UE est un projet politique et non un projet religieux. Chacun de ses Etats membres garantit la liberté religieuse dans le cadre de sa propre législation nationale. Les relations concrètes entre autorités politiques et religieuses peuvent donc différer de pays en pays.*

### Tensions en Turquie

En outre, Mgr Treanor a rappelé l'influence positive que les Eglises et la religion exercent sur la vie des citoyens et des sociétés d'Europe. Ainsi, dès le début, s'appuyant sur des doctrines sociales et des notions d'engagement, des Eglises chrétiennes ont insisté pour que la communauté européenne se construise sur des valeurs comme la paix, la démocratie, la

justice, la solidarité, la dignité de la personne humaine et le respect des droits de l'homme et des identités nationales et culturelles.

Aujourd'hui, elles agissent toujours dans la même direction au sein des institutions européennes. Les Eglises et les Etats sont bels et bien séparés, mais ils sont néanmoins partenaires dans un même projet européen. *Les Eglises veulent veiller en particulier à la qualité des instruments et des mécanismes légaux et économiques qui expriment le modèle de société européenne. Elles cherchent aussi à introduire la dimension européenne au sein de leur propres institutions et structures.*

De son côté, un islamologue étranger a trouvé très curieux que le Diyanet exige pour ses propres communautés à l'étranger une autonomie qu'il refuse pertinemment aux autres groupes religieux dans son propre pays.

### Méfiance réciproque

Au fil des discussions, la conférence a en effet clairement montré que le problème de l'islam en Turquie dépasse la seule question de la diaspora en Europe. L'islam et surtout sa protection par le Diyanet créent des tensions et des divergences à l'intérieur même des frontières turques. Pour certains participants, l'islam turc devrait absolument évoluer avec sa société, établir un dialogue avec d'autres religions. *Mes enfants ne vont plus à la mosquée car le service y est vieillot. Commençons avec une approche sincère et critique de l'histoire du Coran. Il est insensé de s'en tenir à l'interprétation au pied de la lettre du récit de la création du monde en six jours,* s'est exclamé un participant. Et de plaider pour une approche scientifique de la recherche et de l'enseignement dans les facultés de théologie, pour la formation des leaders religieux et pour une relecture du Coran qui n'offre pas des recettes toutes

prêtes venant d'un passé lointain mais des réponses actuelles à des questions réelles.

Durant la conférence, le «dialogue inter-religieux» a été présenté comme la parole magique pour résoudre durablement tous les problèmes de l'islam. Pour Mehmet Aydın, doyen de la Faculté théologique de Selçuk, *l'avenir du notre monde dépend de la bonne entente entre chrétiens et musulmans. Ensemble, ils ont pour mission d'établir un nouvel ordre mondial. Ce que les souverains ottomans n'ont pas pu obtenir par les armes, notamment une cohabitation pacifique en Europe, les religions pourront le réaliser si elles sont prêtes à un respect mutuel et à un dialogue.*

Cependant, à chaque fois, méfiance et soupçons mutuels ont ressurgi : *En dépit de la position positive du concile Vatican II, la plupart des chrétiens gardent une image négative de l'islam, comme une invention diabolique. Que quelqu'un se convertisse à l'islam semble incompréhensible,* a constaté par exemple Ömer Faruk Harman, de la Faculté théologique de Marmara.

Ce colloque a néanmoins eu un premier résultat positif : celui de chasser quelque peu l'ignorance et des préjugés profondément enracinés. Comme l'a déclaré un observateur étranger : *Dans ce pays, beaucoup de tensions, de défiance et même d'hostilité ouverte semblent encore exister. Presque spontanément, ces dissensions nous mettent sur nos gardes ou du moins nous incitent à la prudence. La Turquie a la tâche d'y remédier. L'adhésion à l'Europe serait facilitée si, dans ce pays, chrétiens et musulmans arrivaient à vivre mieux ensemble.*

**R. de G.**

<sup>1</sup> En 1999, la Turquie comptait 80% de musulmans sunnites, 19,8% de chiites et 0,2% de chrétiens. L'écart entre musulmans et chrétiens a tendance à augmenter. Ainsi, en 1989, les musulmans formaient 98% de la population et les chrétiens autour des 1,7% (ndlr).

## Présence d'Emmanuel Levinas

par Jean HALPÉRIN\*, Genève

*D'aucuns situent la pensée d'Emmanuel Levinas très haut et très loin, à cause de sa rigueur, de son exigence et, sans doute, de sa spécificité - tant dans son élaboration que dans son expression. Elle frappe, en effet, par sa singularité qui donne tout son éclat à la place qu'elle occupe dans le paysage de la philosophie contemporaine. Or la proximité comme mode de penser et comme manière d'être est, me semble-t-il, l'une des caractéristiques qui convient le mieux pour évoquer sa personne et son œuvre. Ceux qui, comme moi, l'ont connu de près ne pouvaient être insensibles à sa simplicité, à sa disponibilité, à son ouverture et à son attention à autrui, comme aussi à sa spontanéité, à sa pudeur et à son sens de l'humour.*

N é le 12 janvier 1906 à Kovno (Lituanie), décédé à Paris le 25 décembre 1995, quelques heures après avoir eu encore la joie de regarder la lumière pure des huit bougies de Hanouka dont il avait si bien su parler dans *Difficile liberté* («Le clair et l'obscur»). Entre ces deux dates, une vie tout entière consacrée à l'enseignement et à la réflexion, dont il a lui-même situé les étapes significatives : dès six ans, la Bible hébraïque, c.-à-d. lue en hébreu, les grands auteurs russes, Pouchkine, Lermontov, Tolstoï, Dostoïevski, qu'il aimera citer par cœur jusqu'à ses dernières années, et la révolution russe de 1917 vécue à Kharkov.

Levinas arrive en France en 1923 pour y faire ses études de philosophie à Strasbourg auprès de Charles Blondel, Maurice Halbwachs, Pradines, Carteron, puis Guérault ; il rencontre Maurice Blanchot à qui l'unira une amitié sans faille de 70 ans. Il passe l'année universitaire 1928-29 à Fribourg-en-Brigau où il suit l'enseignement de Husserl et de Heidegger. Retour à Strasbourg où il soutient sa thèse de doctorat du 3<sup>e</sup> cycle sur

*Théorie de l'intuition dans la phénoménologie de Husserl*, qui fait découvrir celui-ci à J.-P. Sartre. Il s'installe à Paris où il se lie d'amitié avec Gabriel Marcel et Jean Wahl ; naturalisé Français en 1930, mobilisé en 1939, il passera toute la guerre en Allemagne, dans un camp de prisonniers de guerre français où il commence à rédiger *De l'existence à l'existant*. Alors que sa femme et sa fille sont accueillies et protégées par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul d'Orléans, la quasi-totalité de sa famille, restée en Lituanie, est massacrée par les nazis, comme il le rappelle dans sa double et sobre dédicace d'*Autrement qu'être ou au-delà de l'essence* (1974).

Directeur de l'Ecole normale israélite orientale à Auteuil, formant des maîtres pour les écoles de l'Alliance israélite universelle du Bassin méditerranéen, il étudie

\* Jean Halpérin est professeur à l'Université de Fribourg et président du comité préparatoire des Colloques des intellectuels juifs de langue française.

l'exégèse et le Talmud avec un *maître prestigieux - et impitoyable - M. Chouchani*. Après la soutenance de sa thèse de doctorat ès-Lettres, *Totalité et infini*, en 1961, il est nommé professeur à l'Université de Poitiers, puis à Nanterre en 1967 et à la Sorbonne en 1973 jusqu'en 1976. Il enseignera encore pendant plus de vingt ans la pensée juive à l'Université de Fribourg. Ajoutons (ce qu'il ne dit pas lui-même) qu'outre plusieurs distinctions prestigieuses, il est fait docteur *honoris causa* des Universités de Leyde, Loyola à Chicago, Louvain, Fribourg et Bar-Ilan en Israël.

Une bibliographie complète de ses publications et des livres et articles qui lui ont été consacrés a été publiée par Roger Burggraave en 1990 (éd. Peeters, Louvain). Elle compte 222 pages, avec plus de 2000 entrées : c'est dire l'attention portée à son œuvre dans le monde entier, jusqu'en Afrique, au Japon et en Chine. *Entre nous* vient d'être publié en ukrainien à Kiev. Le nombre des thèses et des études consacrées à sa pensée ou qui s'en inspirent témoigne de la place majeure que celle-ci tient dans la réflexion philosophique, éthique et métaphysique de notre temps.

Du souvenir qu'il laisse comme professeur, retenons ce témoignage de Jean-Luc Marion : *Je n'ai jamais rencontré un philosophe consacré qui puisse dissiper tant de temps, faire preuve d'une telle générosité à l'égard des jeunes qui commençaient tout juste. Et pendant plus de dix ans, j'ai été admiratif de voir à quel point son comportement humain et concret était une illustration absolue de sa doctrine.*<sup>1</sup>

Celle-ci est difficile à résumer brièvement, d'autant plus qu'il s'est toujours refusé à se laisser enfermer dans des catégories, mais on peut dire que Levinas est le philosophe de l'altérité, de la transcendance, de l'éthique et de la responsabilité, de l'hospitalité, de la non-indifférence, du temps qui appelle à la fois urgence et longue patience, de l'*agir* et du

défi. Sa pensée a souvent été qualifiée de *dérangante*. Encore faut-il saisir la liberté et l'audace de sa démarche qui interdit toute forme de confort, surtout intellectuel et spirituel, comme toute tentation d'évasion vers une bonne conscience acquise les mains vides aux dépens d'autrui à coup de formules creuses. Pour lui, rien de ce qui est important n'est jamais facile, et une foi authentique ne peut être qu'*in-quiétude*. D'où l'accent mis sur la nécessité d'une attention toujours aux aguets et d'une constante vigilance au service d'une responsabilité irrécusable et illimitée.

## Rationalité et transcendance

Son œuvre est exemplaire en tant qu'elle nous offre une philosophie pure, attentive à l'humain, c.-à-d. au social, à l'économique, au politique, à l'histoire au présent et en devenir, à la création littéraire, tout en étant fondée sur l'éthique et la métaphysique, avec un art consommé de l'herméneutique.

Hors de tout dogmatisme, Levinas se tient au carrefour de la sagesse juive, de la pensée grecque, de la littérature russe et occidentale, de la phénoménologie, de la modernité. Sa pensée est à la fois rationnelle et transcendante : *au-delà du pathétique*. Plutôt que de le commenter, je voudrais le faire entendre sur quelques-uns des thèmes qui lui tenaient particulièrement à cœur.

- *La signifiante du visage d'autrui me demande, me réclame, m'assigne. Ne devrait-on pas appeler parole de Dieu (...) cette assignation à responsabilité ? Dieu ne vient-il pas à l'idée précisément dans cette assignation plutôt que dans la thématization d'un pensable, plus même que dans une quelconque invitation au dialogue ?* (Cahier de l'Herne, Paris, p. 91).



Emmanuel Levinas et Jean Halpérin (novembre 1976).

- Il faut lire attentivement sa méditation sur *Transcendance et hauteur* où il est amené à expliquer dans le débat qui a suivi : *Je ne voudrais rien définir par Dieu, parce que c'est l'humain que je connais. (...) Quand je dois dire quelque chose de Dieu, c'est toujours à partir des relations humaines. (...) Je ne refuse pas le terme de religieux, mais je l'adopte pour désigner la situation où le sujet existe dans l'impossibilité de se cacher. Je ne pars pas de l'existence d'un être très grand ou très puissant. Tout ce que je pourrai en dire viendra de cette situation de responsabilité qui est religieuse en ce que le Moi ne peut pas l'éluider. Si vous voulez, c'est Jonas qui ne peut pas s'enfuir.* Vous êtes devant une responsabilité à laquelle vous ne pouvez pas vous dérober. Et de préciser : *Mon point de départ est absolument non théologique. J'y tiens beaucoup. Ce n'est pas de la théologie que je fais, mais de la philosophie* (ibid., p. 110).

Les obligations à l'égard d'autrui passent avant les obligations à l'égard de Dieu ou, plus exactement, autrui est la voie même du sacré. *L'éthique est une optique vers Dieu (...). La seule voie du respect envers Dieu est celle du respect envers le prochain.*

- *Le discrédit où tombe la religion ne tient pas à la dévaluation du Divin mais à sa domestication. On se complaît aux possibilités qu'elle nous offre d'une bonne conscience sans dérangement. On est spiritua- liste comme on est pharmacien* (*Difficile liberté*, 1<sup>re</sup> éd., p. 271). La religion ne définit pas un rendez-vous privé avec un Dieu consolateur. En son essence, elle consiste à *rapporter la présence*

*divine à la justice et à l'effort humain.* Une religion d'adultes ne peut être que prise de conscience, *appel* à faire le bien, étant entendu que sa finalité n'est pas la recherche du salut individuel mais la participation à l'œuvre de création pour contribuer inlassablement à l'édification d'un monde meilleur, c.-à-d. plus juste, plus généreux, dans la mesure où le souci pour l'autre passerait avant le souci de soi. A ce titre, il est important que chaque être humain sache dire que c'est pour lui que le monde a été créé pour reconnaître ainsi qu'il est lui-même comptable du monde et de l'état dans lequel celui-ci se trouve.

- *Le monothéisme n'est pas une arithmétique du divin. Il est le don, peut-être surnaturel, de voir l'homme absolument semblable à l'homme sous la diversité des traditions historiques que chacun continue. Il est une école de xénophilie et d'antiracisme* (ibid., p. 204.).

Levinas nous enseigne que l'homme croyant, ou qui se veut tel, n'a pas le droit de se défausser sur le Très-Haut : un des pièges redoutables des systèmes religieux, c'est de faire croire que tout dépend de

Dieu - comme si tout ne dépendait pas de soi ! Nous n'avons pas à attendre que la volonté divine se manifeste. Il m'appartient de savoir être moi-même pleinement à la hauteur de ce que le Très-Haut attend de moi. Jamais il n'exonère, toujours il appelle. *C'est à l'homme de sauver l'homme : la façon divine de réparer la misère consiste à ne pas y faire intervenir Dieu. La vraie corrélation entre l'homme et Dieu dépend d'une relation d'homme à homme, dont l'homme assume la pleine responsabilité, comme s'il n'y avait pas de Dieu sur qui compter (Les imprévus de l'histoire, p. 161).*

- *Une expérience aiguë de l'humain enseigne, au vingtième siècle, que les pensées des hommes sont portées par les besoins, lesquels expliquent société et histoire ; que la faim et la peur peuvent avoir raison de toute résistance humaine et de toute liberté. De cette misère humaine - de cet empire que les choses et les méchants exercent sur l'homme - de cette animalité - il ne s'agit pas de douter. Mais être homme, c'est savoir qu'il en est ainsi. La liberté consiste à savoir que la liberté est en péril. Mais savoir ou avoir conscience, c'est avoir du temps pour éviter et prévenir l'instant de l'inhumanité (Totalité et infini, 1<sup>re</sup> éd., p. 5). A personne n'est permis ni un relâchement d'attention ni un manque de rigueur, ce qui rejoint la vigilance au signe, le poids de l'intention, le rejet du geste gratuit ou simplement conventionnel, de l'alibi verbal, de tout ce qui n'est que factice.*

- *Reconnaître autrui, c'est reconnaître une faim. Reconnaître Autrui c'est donner. Mais c'est donner au maître, au seigneur, à celui que l'on aborde comme «Vous» dans une dimension de hauteur.*

- *L'insécurité du lendemain, la faim et la soif, se rient de la liberté... Pour opposer à l'absurde et à sa violence une liberté intérieure, il faut avoir reçu une éducation. La*

*liberté se grave sur la pierre des tables où s'inscrivent les lois - elle existe par cette incrustation d'une existence institutionnelle (ibid., p. 48 et pp. 218-219).*

## Sources juives et universalité

On peut se rendre compte de l'attention, toujours en éveil, et de la proximité de Levinas face à ses interlocuteurs, de sa capacité d'écoute, de son scrupule, en lisant les entretiens auxquels il a participé autour de son œuvre, tels qu'ils ont été reproduits par exemple dans *Transcendance et intelligibilité*<sup>2</sup> et dans *Autrement que savoir*<sup>3</sup>. Il est significatif que les dialogues tiennent une place importante dans ses œuvres complètes ; on en trouve des exemples forts dans *Entre nous, A l'heure des nations, Les imprévus de l'histoire*. Le précieux volume de François Poirié, *Qui êtes-vous, Emmanuel Levinas ?*<sup>4</sup> s'inscrit dans la même veine. Ces entretiens sont une bonne voie d'accès à sa pensée.

L'œuvre de Levinas frappe par la pluralité des registres et leur cohérence. On a souvent parlé de ses deux «versants» comme s'ils étaient séparés ; en réalité, je vois une parfaite convergence entre ce qui apparaît comme la quête philosophique la plus haute (*Totalité et infini, Autrement qu'être, Humanisme de l'autre homme, Ethique et infini, De Dieu qui vient à l'idée*) et l'immersion en quelque sorte consubstantielle dans la pensée juive qu'il offre en partage dans *Difficile liberté* et les volumes parus aux Editions de Minuit (*Quatre lectures talmudiques, Du sacré au saint, L'Au-delà du verset, A l'heure des nations*), dont il faut lire d'abord les introductions pour saisir sa méthode et sa visée. Si Levinas lui-même refusait de se laisser définir comme «penseur juif», c'est précisément parce qu'il ne voulait pas isoler ses sources juives de la pensée universelle, ni les faire apparaître comme simplement «confessionnelles».<sup>5</sup>

G. Petitemange le dit bien : *Il est impossible de fermer les yeux sur la présence du judaïsme chez Levinas. Ce judaïsme n'est pas une référence extérieure ; c'est une imprégnation. Sans en faire argument, Levinas n'en a jamais fait mystère. Il ne s'agit pas d'un judaïsme tonitruant, clamé, apologétique, missionnaire. Avant même d'être une évidence intellectuelle, c'est une tradition incorporée (...), non par volonté mais par immersion dans la chaîne des généalogies revendicatives d'un droit à la parole (j'ajouterais : et à l'écoute) à partir d'un lieu qui toujours tient.*<sup>6</sup> Sans ses sources juives, sa pensée ne serait pas ce qu'elle est.

J'aurais voulu pouvoir parler longuement de la présence rayonnante et de l'engagement exemplaire de Levinas aux Colloques annuels des intellectuels juifs de langue française, de 1957 à 1991. L'impressionnant corpus des vingt-trois leçons talmudiques qu'il y a données demeure une mine inépuisable pour l'étude et la réflexion (*Difficile justice*, pp. 13-21). Il faudrait évoquer aussi l'illustre philosophe qui, chaque samedi, après la prière, dans une salle de l'Ecole normale d'Auteuil, commentait avec simplicité et ferveur la péricope de la semaine, ainsi qu'en témoigne Roger Fauroux (ibid., p. 160).

Très instructive est l'analyse approfondie des «textes juifs» de Levinas à laquelle s'est livré le P. Azzolino Chiappini, dans une thèse de doctorat soutenue à l'Université grégorienne et pour laquelle il a su trouver un titre qui renvoie à un essai majeur paru dans *Difficile liberté* (p. 171) : *Amare la Torah più di Dio. Emmanuel Levinas lettore del Talmud.*<sup>7</sup>

C'est cette unité des deux versants qui anime le va-et-vient continu entre l'immémorial et l'hyperactuel. *Ce qui nous importe*, disait-il, *c'est d'interroger ces textes - auxquels est liée, comme à un sol, la sagesse juive - en fonction de nos problèmes d'hommes modernes.* Ce va-et-vient entre

les deux horizons, on le retrouve, sous une autre forme, dans les textes réunis dans *Noms propres* - d'Agnon à Jean Wahl, en passant par Jean Lacroix, Max Picard ou Marcel Proust - ou dans *Hors sujet*, deux volumes qui illustrent à la fois la singulière universalité de Levinas et la qualité - unique - de son écriture.

### Influence actuelle

Nul n'ignore l'intérêt que le pape Jean Paul II porte depuis longtemps personnellement à l'œuvre de Levinas. Dans sa dernière encyclique *Fides et ratio*, le pape s'appuie sur une lecture attentive des textes bibliques. Comme l'a écrit Mgr Billé, on sent dans la méditation biblique de Jean Paul II *comme une connaturalité avec le Livre saint et même une admiration - certes contenue, mais c'est comme pour marquer le respect qui l'anime - pour Israël qui, par sa réflexion, a su ouvrir à la raison la voie vers le mystère* (n. 18). Et lorsque le pape écrit que *l'homme biblique a découvert qu'il ne pouvait pas se comprendre sinon comme un être en relation : avec lui-même, avec le peuple, avec le monde, et avec Dieu* (n. 21), il n'est pas interdit de deviner que la voix de Levinas n'est pas loin. Au-delà de l'anecdote, il n'est pas sans signification que le pape ait placé à ses côtés E. Levinas et P. Ricoeur, à Castel Gandolfo, en 1985, lors d'un déjeuner donné à l'occasion d'une session de l'Institut des sciences de l'homme.

Il n'est pas étonnant que tant de théologiens chrétiens soient si attentifs à l'enseignement de Levinas qui a sans doute grandement contribué à faire entrer l'éthique dans la dogmatique. Au reste, un ouvrage collectif a paru en Allemagne sous le titre *Emmanuel Levinas - eine Herausforderung für die christliche Theologie.*<sup>8</sup>

Quand Alain Cordier (l'ancien directeur général de l'Assistance publique et actuel

président du Directoire Bayard) s'adresse à l'Assemblée des évêques de France, son intervention est - il le dit explicitement - inspirée par son «maître», E. Levinas : *Ce langage éthique, cherchant à dire la responsabilité comme ouverture de soi pour l'autre, ne veut pas dire pour autant mépris de soi ou culpabilité destructrice. L'offrande de soi suppose un soi. Mais j'ai compris qu'il s'agit en réalité d'élection, qui signifie en langage philosophique responsabilité pour autrui. L'élu ne choisit pas d'être bon, il est requis par le Bien. Dans la Torah, l'élection souligne les devoirs et la responsabilité qui incombent à l'élu et à lui seul.*<sup>9</sup>

Écoutons aussi Marc Faessler : *Avec une hardiesse inégalée depuis Descartes, l'œuvre d'Emmanuel Levinas continue, sans répit et avec une innovation de pensée sans comparaison, d'autrement dire Dieu.*<sup>10</sup>

On trouve aussi la trace, voire l'influence, de Levinas dans la pensée politique de Václav Havel. Son éthique comme philosophie première fait de lui l'un des penseurs les plus originaux et les plus toniques des droits et des devoirs de l'homme, étant précisé qu'il s'agit pour lui des *droits pour l'autre* à partir des *devoirs de soi*. *La justice me somme d'aller au-delà de la ligne droite de la justice, et rien ne peut marquer dès lors la fin de cette marche ; derrière la ligne droite de la loi, la terre de bonté s'étend infinie et inexplorée, nécessitant toutes les ressources d'une présence singulière (Totalité et infini, p. 223) et pour laquelle nul ne peut se substituer à moi.*

D'où la vision des droits pour l'autre homme, non pas comme un objectif immédiatement accessible, mais comme le commandement à un permanent effort dont le champ est total et infini, c.-à-d. interminable. Pour lui, on pourrait dire que liberté, égalité, fraternité ne sont pas un acquis glorieux et définitif - une source de fierté collective saluée comme un dra-

peau à coups de clairon - mais une visée aussi urgente que lointaine qui requiert constante vigilance, impatiente patience, voire insomnie.

Il sait donner une acuité éthique à des formules aussi banales en apparence que *Après vous, Monsieur...* ou *Quelle heure est-il ?*, ou encore *Ma place au soleil*. La leçon qu'il nous laisse est : *Me voici !*

J. H.

Pour approfondir le sujet

**Jacques Derrida**, *Adieu à Emmanuel Levinas*, Galilée, Paris.

Cahier de l'Herne, Paris, 519 p.

**Catherine Chalié**, *Levinas : l'utopie de l'humain*, Albin Michel, Paris 1993, 168 p.

**A. Michel et de Salomon Malka**, *Lire Levinas*, Cerf, Paris 1989, 120 p.

Revue *Sens*, 9-10, 1996.

<sup>1</sup> *Difficile justice. Dans la trace d'Emmanuel Levinas* (dir. J. Halpérin et N. Hanson), Albin Michel, Paris 1998, p. 53.

<sup>2</sup> Entretien à Genève, le 2 juin 1983, Labor et Fides, Genève.

<sup>3</sup> Colloque du Centre Sèvres, le 3 juin 1986, Osiris.

<sup>4</sup> La Manufacture, 1987.

<sup>5</sup> Lire sur ce point ses réponses à F. Poirié, *ibid.*, pp. 110-116.

<sup>6</sup> *Levinas. Phénoménologie et judaïsme*, in «Recherches de sciences religieuses», avril-juin 1997. Cf. aussi, du même auteur, *E. L. et la politique*, in «Projet», n° 121, 1978.

<sup>7</sup> Giuntina, Florence 1999.

<sup>8</sup> Schöning, Paderborn 1998.

<sup>9</sup> *La Documentation catholique*, 20.12.1998. Cf. aussi *Difficile justice*, pp. 165-181.

<sup>10</sup> *Dieu envisagé*, in «Répondre d'autrui» (dir. J.-Ch. Aeschlimann), La Baconnière, Boudry, p. 95. Cf. aussi **Anneke Ravestein-Geense**, *De Roepende*, Boekcentrum 1999 (thèse de doctorat, Université d'Utrecht).

## A propos de l'Eglise vieille catholique de Suisse

**L**e 19 février de cette année, Madame Denise Wyss a été ordonnée prêtre, à Soleure, par l'archevêque émérite d'Utrecht. Le 26 mars, elle célébrait une messe solennelle à Saint-Germain, Genève. Il s'agit d'une ancienne étudiante en théologie catholique romaine, qui a passé à l'Eglise vieille catholique afin d'y être mieux reconnue comme femme... ce qui, pour finir, l'a conduite au sacerdoce. En effet, les Eglises de la communauté d'Utrecht, ou vieilles catholiques, ont décidé de suivre, sur ce point-là, leur grande sœur anglicane. Cette ordination a suscité en Suisse un courant de sympathie et d'approbation dans de vastes cercles catholiques romains. On parlerait presque d'une «sainte jalousie». Après l'Angleterre, la Suisse et l'Allemagne... autant de pierres dans le jardin œcuménique.

L'abbé Couturier parlait d'«émulation spirituelle». Entre Eglises, c'était à qui vivrait le mieux l'Évangile. Par là, on sortait de la période des controverses. Toutes les Eglises, à égalité de chances, se stimulaient dans une ardente recherche spirituelle. Mais, dans le cas de l'ordination des femmes, ce n'est plus d'émulation spirituelle qu'il s'agit. Tout se passe comme si une Eglise en coiffait une autre sur le poteau et pouvait se vanter de correspondre mieux au désir de beaucoup de femmes. Il n'y a plus émulation parce que cela ne se rattrape pas. Si l'on faisait un sondage dans le peuple chrétien, nul doute pour savoir qui l'emporterait. Il n'est pas étonnant que l'Eglise vieille catholique en tire satisfaction. Mais quelle est, au fond, cette satisfaction ? L'évêque vieux catholique Gerny a bien essayé de centrer le débat sur la volonté de Dieu. Mais on peut se demander si ce que femme veut, Dieu le veut aussi.

L'Eglise vieille catholique a pris naissance après Vatican I, qui s'était opposé au libéralisme politique et religieux du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est le fruit des profondes aspirations des catholiques libéraux, qui avaient souhaité, après la Révolution française, que l'Eglise accepte la démocratie politique. Devant son refus - celui de Pie IX et ensuite de Vatican I, non pas en France mais en Allemagne - l'Eglise vieille catholique s'est séparée avec l'ambition manifeste de s'adapter au libéralisme politique et de se donner à elle-même des structures très démocratiques. Pendant un temps, pensons à Genève et au Jura, appuyé par l'Etat, ce nouveau mouvement de liberté religieuse a fait florès. Il pouvait en remonter, par exemple, à l'Eglise catholique dans le domaine liturgique où tout se célébrait dans la langue du peuple... Pourtant, très vite, ce succès du début s'est fané. Il faut croire qu'on avait changé des choses seulement, mais qu'on était très loin d'un véritable dynamisme spirituel ! Tant il est vrai qu'une modification de structure, pourtant nécessaire, n'est pas ce qui fait bouger une Eglise !

Parfois, comme en Allemagne, dans les années 1970-1980, l'Eglise vieille catholique sait profiter du marasme de sa grande sœur, l'Eglise catholique romaine, pour faire miroiter les conditions de liberté qui sont les siennes auprès de prêtres en difficulté. De fait, un certain nombre a passé chez elle. C'est ainsi qu'on a traduit *Alt-katholisch* par *Alternativ-katholisch*.

Simplement une autre façon, légèrement différente, d'être catholique, tout en se libérant des rigidités romaines. Cette Eglise veut donc répondre très démocratiquement aux vœux du peuple de Dieu, d'autant plus qu'ils ne sont pas entendus dans la maison d'en face. Mais au fond, de quels vœux s'agit-il ? De désirs bien particuliers qui portent sur tel ou tel point de la discipline de l'Eglise. Or cela a été justement le grand mérite de Vatican II d'avoir pris tout le temps et toute la mesure nécessaires pour intégrer les multiples vœux particuliers dans le grand tout du renouveau de l'Eglise. On pourra toujours dire, avec du recul, que les laïques ont été peu ou pas représentés dans l'enceinte de l'assemblée. Cependant, comme fruit de Vatican I, le pouvoir central a au moins ce mérite de faire resurgir toute nouveauté de la puissante racine de la tradition. Tandis qu'une Eglise où personne n'a une véritable autorité sur le Collège des évêques soit tend à rester statique, comme l'Eglise orthodoxe, soit risque de s'adapter au goût de l'époque sans imprimer un véritable élan à l'Eglise.

Bien entendu, plus important est le vœu des fidèles présenté à l'Eglise, plus large sera le cercle de réflexion pour le prendre en considération. Or l'ordination des femmes n'est pas chose mineure puisqu'on romprait avec deux mille ans de christianisme. Regardons donc du côté de l'anglicanisme qui s'est colleté avec ce problème brûlant.<sup>1</sup> Eh bien, j'ai entendu une conférence très saisissante d'un chanoine anglican, Roger Greenacre, qui, tout en admettant de tout cœur l'ordination des femmes, était absolument navré que son Eglise ait fait cavalier seul. Selon lui, jamais une Eglise ne devrait prendre une telle décision en solitaire. Il y faut absolument la concertation étroite des grandes Eglises de la tradition.<sup>2</sup> Donc, heureux de l'ordination des femmes mais très malheureux que l'Eglise anglicane s'éloigne une fois de plus du grand flux ininterrompu du christianisme authentique à travers les temps. A son idée, même un concile ou un synode particulier n'y suffirait pas... Voilà qui pourrait impatienter beaucoup de monde... Que de tractations et de temps, en effet, pour qu'un tel concile général se mette sur pied. Mais c'est le prix à payer de la catholicité ! Ce n'est pas trop cher.

D'un côté donc, lenteur nécessaire ! De l'autre, l'énorme diminution du nombre de prêtres crée un désarroi dans le monde catholique. Bien malin qui pourrait ne pas s'en inquiéter ! Cela se traduit par une apathie ou bien par une sorte d'agacement, comme si les évêques ou le Saint-Siège ne prenaient pas la mesure des choses. C'est là qu'on imagine des prêtres mariés ou des femmes prêtres en nombre pour résoudre le problème. Mais il y a plus. Je me réfère à une radio chrétienne qui donnait récemment la parole à un prêtre de Kinshasa. Celui-ci se félicitait qu'il y ait 170 prêtres encore pour les 2 millions et demi d'habitants de la ville. Il est normal qu'il n'y en ait pas davantage, disait-il, puisque de nouveaux laïques sont autorisés à diriger des assemblées dominicales sans messe. On forcerait à peine la note en traduisant ainsi : il va de soi que les prêtres sont peu nombreux puisque tout ce qui est précieux est cher et rare ! Quel élitisme de mauvais aloi ! Quel oreiller de paresse ! Mais Mgr Kurt Koch, évêque d'un diocèse qui est en grave manque de prêtres, suggérait qu'un synode solennel, largement ouvert, soit consacré à cette question. Sans énoncer directement ce thème, le cardinal Martini, au synode spécial sur l'Europe, rêvait d'un tel genre de grand synode : *Répéter de temps en temps, au cours du siècle qui s'ouvre, une expérience de rencontre universelle entre les évêques qui permette de défaire certains nœuds disciplinaires et doctrinaux qui réapparaissent périodiquement...* disait-il. De plus, on apprend ces jours que, selon un sondage, 89% des catholiques pratiquants en France souhaitent également que la question du ministère sacerdotal soit abordée dans une assemblée de ce genre.

L'ordination de femmes anglicanes, paraît-il, n'est pas sans poser de gros problèmes dans cette Eglise. On ne sait ce qu'il en sera dans l'Eglise vieille catholique. Mais, de toute façon, les réflexions et les expériences de ces Eglises seront éclairantes pour nous. Celles-ci ont pris de gros risques. L'immobilisme en est aussi un.

**Pierre Vuichard**  
prêtre, Genève

<sup>1</sup> Depuis l'introduction du sacerdoce féminin, en 1993, l'Eglise d'Angleterre a versé 37 millions de francs de dédommagement à 390 prêtres qui ont renoncé à leur poste en signe de protestation. C'est ce qui a été annoncé début juillet, à York, lors d'une rencontre du Synode général de l'Eglise anglicane. En effet, les prêtres opposés à l'ordination des femmes peuvent laisser tomber la soutane et recevoir des compensations financières durant 10 ans (ndlr).

<sup>2</sup> Il faut noter, comme l'a rappelé P. Piersandro Vanzan s.j. dans la *Civiltà Cattolica* (n° 3569, 6.3.99), que le Magistère est intervenu sur ce problème en refusant le sacerdoce ministériel aux femmes (*Inter insignes*», 15 octobre 1976). Cependant, dans *Ordinatio sacerdotalis* (22 mai 1994), il a laissé ouverte la question du diaconat tout en réaffirmant l'exclusion des femmes du presbytérat et de l'épiscopat (ndlr).

## ALBERT MARÉCHAL

*Tant qu'on vit, nulle expérience  
n'a trouvé son point final précisément  
parce que c'est la fin qui éclaire le  
commencement.*

Plaquette-souvenir illustrée, comprenant la biographie, un florilège de témoignages, des textes choisis du Père Maréchal (1896-1995) ainsi que les principales interventions lors de sa sépulture.

Disponible auprès de :

**Laurent Sottas, 2, Cité Vieusseux,  
1203 Genève, ☎ 022/344 65 23**  
au prix de fr. 15.- (plus frais de port).



# Demandez le programme

par Valérie BORY, journaliste, Lausanne

On peut parier que le théâtre aura plus que jamais le vent en poupe, seul art vraiment «live» et forcément artisanal, dans une société où rien n'échappe au marketing et où tout passera bientôt par le multimédia, via son écran, nous préparant une ère de nouveaux pantouflards. Le Théâtre de Vidy-Lausanne, dont le budget de fonctionnement (6 millions) est de près du double de celui de La Comédie de Genève, a compté la saison dernière 120 000 entrées et près de 600 représentations en tournée dans vingt-deux pays, dont la plupart ont été créées à Lausanne. La rentrée théâtrale à Vidy et à La Comédie s'annonce passionnante,<sup>1</sup> avec quelques points forts choisis en toute subjectivité.

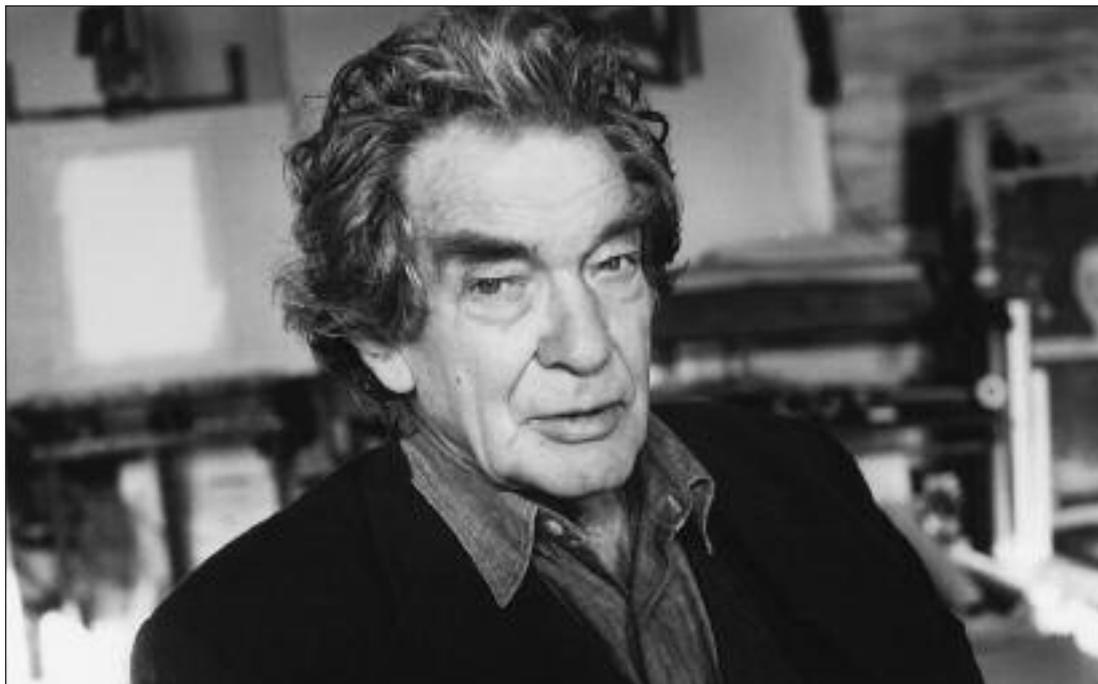
Ainsi le Teatro Malandro du Latino-genevois Omar Porras, après avoir créé *Bakkhantes* à Genève, joué ensuite au Théâtre de la Ville, à Paris, sera à Vidy en février et mars. *Un travail sur les images grecques, chrétiennes, amérindiennes et contemporaines*, résume Porras. (N'est-ce pas un peu trop ?)

Yasmina Reza sera jouée à la fois à Genève et à Lausanne, au Théâtre Kléber-Méleau. *Conversations après un enterrement* (mars, avril) rassemble six personnages, frères et sœurs, amants ou mari et femme. Le deuil leur donne le privilège de vivre, sous le soleil qui s'attarde, cet instant indescriptible où l'on retient son souffle, ce moment intense entre l'absence et le retour aux choses. Kléber-Méleau reprend également *L'Homme du hasard*,

en mai, qui sera à La Comédie en janvier, dans une autre distribution, avec deux comédiens prestigieux, Philippe Noiret et Catherine Rich. Dans un compartiment de train, un écrivain célèbre rencontre une de ses lectrices...

## De grands auteurs

Vidy signe le retour du metteur en scène Benno Besson, l'un des fils spirituels de Brecht, avec qui il a beaucoup travaillé dans l'ex-Berlin-Est. Besson a choisi un classique du théâtre brechtien, *Le cercle de craie caucasien*, avec Gilles Privat et Coline Serreau. Brecht a toujours été fasciné par la civilisation chinoise et sa pièce s'inspire de l'auteur Li-Hsing tao. Deux kolkhozes, dont les méthodes agraires différent (anciens contre modernes) revendiquent la même parcelle. Parallèlement, deux mères se disputent le même enfant. C'est dans un jugement de Salomon que sera résolu le litige. Un cercle de craie est tracé et l'enfant placé au milieu. Chacune des deux mères doit le tirer à elle. La vraie mère plutôt que de blesser son enfant laissera sa rivale l'emporter et se verra attribuer le petit. Brecht sera aussi présent à Genève, puisque La Comédie programme un récital de chansons de l'ex-actrice fétiche de Fassbinder, Hanna Schygulla. Elle chante Brecht, passé au tamis de son expérience de femme et d'actrice (26 et 27 octobre).



Benno Besson.

Autre grand auteur qu'a choisi La Comédie, Jean Genet l'insoumis, l'irrécupérable. Une grande pièce, peu jouée, *Les Paravents* (novembre), que Genet écrit en pleine guerre d'Algérie, créée dans les années soixante à Paris par Roger Blin. Dans un contexte de décolonisation, une famille traverse l'histoire, pouilleuse, misérable, coriace. Misère humaine, êtres qui se déchirent vivants et que seule la mort réconcilie. Un texte que Genet ne destinait peut-être pas au théâtre, avec nonante-six personnages, une vingtaine de lieux, dix-sept tableaux, et le temps qui coule.

### Théâtre engagé

La politique inspire le théâtre contemporain. Avec Rwanda 94 (en mars à Genève, au Bâtiment des forces motrices), le metteur en scène belge Jacques Delcuvellerie met en scène les massacres

des Tutsis et des Hutus du sud. On a parlé de 800 000 à un million de victimes. C'est Yolande Mukagasana, rescapée des massacres dans lesquels ont sauvagement péri ses trois enfants et son mari, qui ouvre le spectacle par son témoignage. La pièce nomme les responsables, depuis le gouvernement hutu jusqu'à la complicité de la Belgique, de la France ainsi que de l'Eglise, et dénonce l'indifférence de la communauté internationale. Ou quand le théâtre engagé refait surface, il faut saluer cette démarche courageuse.

V. B

<sup>1</sup> Début de saison : au Théâtre de Vidy, le 19 septembre, avec une création de Heiner Goebbels, ☎ 021/619 45 45 ; à La Comédie, le 26 septembre, avec une pièce de Eugène O'Neill, ☎ 022/320 50 01. Et n'oublions pas le festival de la Bâtie, à Genève, du 1<sup>er</sup> au 17 septembre, ☎ 022/738 19 19, [www.batie.ch](http://www.batie.ch).

# Simone Weil : blancheur de la nuit

par Gérard JOULIÉ, Lausanne

La religion catholique a deux abîmes : le sadisme et le mysticisme. Deux abîmes, deux vertiges absolus, deux sommets qui se font vis-à-vis. Sur l'un des deux se tiennent Sade, Barbey, Baudelaire ; sur l'autre, figure noire et or, qui attire et repousse, et dont le feu et la pureté effraient : Simone Weil. Mélange de calotine et d'anarchiste masochiste, selon les uns ; sibylle suppliciée par d'incessantes migraines, victime sacrificielle offerte au Jéhovah biblique, corbeau de malheur dont la démarche saccadée et somnambulique, l'accoutrement bizarre et la figure tuée par l'âme, les combats intérieurs et la vie ascétique impliquaient un pacte passé avec la mort, selon les autres ; telle est celle qui disait que la foi lui avait été donnée le jour où le Christ était venu la prendre et la saisir, et qui mourut à trente-quatre ans, le 24 août 1943, au sanatorium d'Ashford, dans le comté de Kent, pour avoir refusé de manger plus que la ration fixée par les tickets d'alimentation de guerre.

Quinze mois plus tôt, elle avait écrit : *J'ai toujours cru que l'instant de la mort est la norme et le but de la vie. Je pensais que pour ceux qui vivent comme il convient, c'est l'instant où, pour une fraction infinitésimale du temps, la vérité pure, nue, certaine, éternelle entre dans l'âme. Je peux dire que jamais je n'ai désiré pour moi un autre bien.*

Un mineur de Saint-Etienne, quand on lui annonça la mort de Simone, résuma peut-être parfaitement sa vocation en prononçant ces mots simples et vrais : *Elle ne pouvait pas vivre, elle était trop instruite et elle ne mangeait pas.*

C'est pourquoi la vie de Simone Weil, solidaire de sa pensée par une loyauté foncière et par un engagement total, est une expression d'elle-même qui déborde de beaucoup le seul intérêt biographique.

## L'union dans la souffrance

Le drame du XX<sup>e</sup> siècle la saisit tout entière : Simone est une enfant de cinq ans quand éclate la Première Guerre mondiale. Et cette jeune vie se lie immédiatement à la détresse universelle. Marraine d'un soldat, la petite fille fait la découverte de la misère. Elle refuse de manger un seul morceau de sucre, afin de tout envoyer à ceux qui souffrent ; elle ne veut pas mettre de bas en hiver, afin d'avoir aussi froid que les malheureux. Caprice d'enfant au sein d'une famille dont elle était choyée ? Non : trente ans plus tard, l'élève d'Alain mourra d'avoir suivi obstinément cette ligne de vie. L'imitation de la souffrance humaine a été une de ses lois.

La vérité de Simone est qu'elle croira ne jamais trop souffrir, puisque son dessein est de connaître la souffrance par un acte d'union qui est au fond un acte d'amour. Telle est en effet la connaissance que poursuit cette femme dont l'intelligence est comblée des plus riches acquisitions cérébrales : la participation de sa vie à toutes les vies déchues. Aussi exigea-t-elle, selon la règle qu'elle s'était toujours imposée, de ne jouir de rien de plus que n'avaient les hommes dont elle voulait épouser le malheur. *En elle*, écrit le P. Perrin, qui fut son confident, *la*

découverte de Dieu et l'expérience du malheur sont indissolublement nouées : par là, elle dépassera ses maîtres stoïciens et sera clouée au centre même du christianisme.

Le sublime de Simone Weil est à l'aise sur cette trajectoire qu'elle suit d'un extrême à l'autre, parce que c'est au plus bas de l'homme qu'elle trouve le plus déchirant appel à ce qui est au plus haut de Dieu. La pensée du Christ entra en elle le jour où, dit-elle, *j'eus soudain la certitude que le christianisme est par excellence la religion des esclaves, que des esclaves ne peuvent pas ne pas y adhérer, et moi parmi les autres.*

Dès lors, une vie mystique domine sa vie intellectuelle, même quand elle ne la contrôle pas parfaitement. Simone Weil n'est pas seulement un esprit nourri par la lecture de Platon et de saint Jean de la Croix (encore que tout ce qui a trait à sa culture ne doive pas être estimé comme une parure de son esprit mais comme un aliment de son être : *Je ne lis autant que possible, écrit-elle, que ce dont j'ai faim, au moment où j'en ai faim, et alors, je ne lis pas, je mange.*) Elle est essentiellement une mystique, en ce sens que la foi lui a été donnée le jour où le Christ est descendu la prendre. Elle n'avait jamais cherché Dieu auparavant, et jamais aucun homme ne le lui avait prêché. Elle insistait là-dessus. Elle tenait pour un témoignage de la miséricorde divine de n'avoir pas lu les mystiques avant son expérience mystique personnelle, *afin qu'il me fût évident, a-t-elle dit, que je n'avais pas fabriqué ce contact absolument inattendu.*

Dans une de ses lettres au P. Perrin, elle a écrit : *Vous ne m'avez pas apporté l'inspiration chrétienne, ni le Christ : car quand je vous ai rencontré, cela n'était plus à faire, c'était fait, sans l'entremise d'aucun être humain.* Elle ajoute : *S'il n'en avait pas été ainsi, si je n'avais pas déjà été prise, non seulement implicitement, mais consciemment, vous ne m'auriez rien donné, car je*

*n'aurais rien reçu de vous. Mon amitié pour vous aurait été une raison pour moi de refuser votre message, car j'aurais eu peur des possibilités d'erreur et d'illusion impliquées par une influence humaine dans le domaine des choses divines...*

### Réel ou imaginaire ?

Est-ce parce que son cœur mutilé et offensé la prédisposait à chercher des consolations dans l'ordre du surnaturel que Simone Weil se montre si continuellement attentive à écarter les croyances combleuses de vides, adoucisseuses d'amertumes ? Elle précisait dans une lettre au P. Perrin : *Quant aux rencontres éventuelles dans une autre vie, vous savez que je ne me représente pas les choses ainsi.* Cette exigence réapparaît dans son *Attente de Dieu* où Simone Weil, refusant systématiquement sa part à l'imagination dans le progrès spirituel, achève de débarrasser le mysticisme de toute valeur compensatrice. Traquant l'imagination combleuse de vie, elle ne trouve d'apaisement qu'au sein d'un dénuement et d'un abandon où Dieu même est non seulement absent mais en quelque sorte inexistant - ce qui est sa manière à lui, selon elle, d'être existant et présent. Le subterfuge, s'il demeure, réside dans ce brusque changement de signe qui de la nuit totale fait la totale lumière. Mais il ne peut y avoir de subterfuge que pour nous dont l'expérience ne recoupe pas nécessairement la sienne.

Simone Weil nous expliquait dans *La Pesanteur et la Grâce* que le réel et l'imaginaire existent dans le domaine de la vie spirituelle comme dans celui de la perception extérieure. Rien de plus trompeur, précisait-elle, et dont il importait de se méfier davantage, que le sentiment intérieur. Et nous sommes bien d'accord. Mais où est le critérium ? Simone répond : dans la nécessité impliquée par les sensations.

Seul ce sentiment de nécessité permet de distinguer la vérité de l'erreur. Mais qu'elle avoue préférer l'enfer réel à un paradis imaginaire (c'est-à-dire fabriqué par notre imagination combleuse de vide), que le malheur et la douleur lui paraissent les sens sûrs garants du réel, qu'elle soit disposée à nommer rêverie tout ce qui nous est agréable nous semble admirable sur le plan d'une mystique personnelle, sans pour autant doter cette mystique d'une valeur absolue à nos yeux. Car il nous est impossible d'en inférer d'elle à autrui et à nous.

*La foi n'est pas un contact avec Dieu ; sans quoi elle ne serait pas nommée nuit, un voile, lisons-nous dans La Connaissance surnaturelle. Elle est la soumission des parties qui n'ont pas contact avec Dieu à celle qui a contact. Mais si l'usage illégitime de l'intelligence est dénoncé, on ne nous dit pas ce qui permet de reconnaître sa légitimité ni jusqu'où s'étend sa compétence. C'est la même pétition de principe, point faible de tous les croyants aux yeux des incroyants. C'est ainsi que nous apprenons dans Attente de Dieu que le désir orienté vers Dieu est la seule force capable de faire monter l'âme. Ou plutôt, c'est Dieu qui vient saisir l'âme et la lève, mais le désir seul oblige Dieu à descendre. Il ne vient qu'à ceux qui lui demandent de venir ; et ceux qui demandent souvent, longtemps, ardemment, il ne peut pas s'empêcher de descendre vers eux.*

### Le pari de Weil

Le pari de Pascal prend chez Simone Weil une forme beaucoup plus noble mais qui ne convainc finalement que ceux qui sont déjà convaincus. Dans *La Connaissance surnaturelle*, elle écrit : *Si on se dit,*



*A Barcelone, devant le siège du syndicat CNT-FAI.*

*quand même le moment de la mort n'apporterait rien de nouveau mais terminerait seulement la vie d'ici-bas, sans être le prélude d'une autre vie ; quand même la mort apporterait seulement le néant ; et quand même absolument rien de réel ne correspondrait à ce mot, Dieu, mais seulement des illusions puérides ; néanmoins, même dans ce cas, je préfère exécuter ce qui me semble être ordonné par Dieu, quand il en résulterait les plus affreux malheurs, que d'accomplir n'importe quoi d'autre... si mon Dieu ne correspond à rien qu'à des illusions, on n'a rien perdu, car alors il n'y a absolument aucun bien, et par suite rien à perdre, on a même gagné d'être dans la vérité car on a laissé des biens illusoire qui existent mais qui ne sont pas des biens,*

*pour une chose qui, dans cette supposition, n'existe pas, mais qui, si elle existait, serait encore l'unique bien...*

Christique, non chrétienne, Simone Weil contemple le Christ, adore le Christ, mais ne reconnaît pas l'Eglise du Christ. De là une de ses contradictions les plus étonnantes. Elle adorait l'eucharistie, cependant elle refusait le baptême qui est, avec l'eucharistie, l'autre sacrement primordial pour ouvrir la vie humaine à l'ordre surnaturel. Mais le baptême eut fait passer Simone de la vie christique à la vie chrétienne à laquelle elle ne pouvait s'associer. D'ailleurs, elle adorait l'eucharistie mais sans s'associer à la communion et sans paraître en souffrir.

### Le non-être

Nous trouvons ici l'une de ses idées essentielles : celle qu'elle exprimait en raccourci par la formule de la «décréation». Elle entendait par là que le Créateur, étant tout, n'a su que se diminuer en faisant la création, qui est quelque chose mis à la place de rien. La créature humaine a résulté du consentement du Créateur à ne plus être tout, à se faire esclave et néant. Dieu attend donc de nous que nous lui restituions ce prêt qu'il nous a fait sur son propre infini. C'est ce que Simone exprime quand elle écrit : *Renoncement. Imitation du renoncement de Dieu dans la création. Pour nous apprendre que nous sommes non-être, Dieu s'est fait non-être.* Et il nous a appris l'usage de ce non-être, qui est de s'abolir pour rendre au seul être ce qui lui est dû. L'imitation de Jésus-Christ est d'immoler le non-être que nous sommes afin de retourner à Dieu. La vie humaine ainsi appliquée à l'imitation de Jésus-Christ est toute tournée vers l'abolition de ce que le temps de la terre emplit de simulacres et de souillures, entre la naissance et la mort.

Car la vie humaine du Christ lui-même n'a de valeur divine, aux yeux de Simone, que dans les deux instants où Dieu s'est sacrifié, celui de la Nativité et celui de la Passion : *On ne peut adorer Dieu sous la forme humaine sans souiller la divinité que comme nouveau-né et comme agonisant.* Donc pour l'homme aussi : *Il n'y a que deux instants de nudité et de pureté parfaites dans la vie humaine : la naissance et la mort.* Le reste de la vie vaut par le renoncement à la vie et par l'abandon d'avance à la mort : *Tout ce qui est menacé par le temps secrète du mensonge pour ne pas mourir. C'est pourquoi il n'y a d'amour de la vérité sans un consentement sans réserve à la mort.* La vie fidèle à l'amour de la vérité est ce consentement et cet abandon. De là, chez Simone Weil, l'attitude d'attente qui est celle des mystiques. Elle écrit : *Mon plus grand désir est de perdre non seulement toute volonté, mais tout être propre.* Ceci encore : *Dans tous les problèmes poignants de l'existence humaine, il y a le choix seulement entre le bien surnaturel et le mal.*

Des paroles comme celles-ci sont innombrables dans son œuvre, elles proclament le message de Simone Weil. Elle est toute invocation à la descente de la lumière sur les terres qui se meurent de la perte de Dieu. Comme tous les mystiques, elle juge incompatible la vie dans le monde et le christianisme. Ce n'est donc pas par hasard si dans ses pages sur *L'Enracinement*, elle ne sut donner de la vérité du patriotisme - de l'amour de la patrie - d'image plus poignante que celle de Carthage en larmes, et à coup sûr elle dévoila ce qu'elle avait dans le fond du cœur, plaçant au-dessus des autres nations, telle cité cathare qui d'elle-même se serait anéantie comme le Christ sur la croix.

G. J.

Simone Weil, *Œuvres*, Quarto, Gallimard, Paris 1999, 1 278 p.

## Six siècles d'Inquisition

Natale Benazzi et Matteo d'Amico,

*Le livre noir de l'Inquisition. Les grands procès\**

Voilà un livre irritant par le contenu et par la forme. Deux journalistes tracent, à partir de littérature secondaire, une fresque rapide de l'Inquisition catholique entre le XII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles. Malgré les efforts de la traductrice française pour compléter et corriger certaines lacunes, l'ouvrage est truffé de rapprochements approximatifs qui lui enlèvent beaucoup de sérieux. Par exemple, la mise en pratique d'un célèbre manuel des inquisiteurs catholiques du XV<sup>e</sup> s. est illustrée par un récit de torture dans les prisons de la Genève calviniste de la fin du XVI<sup>e</sup> s. Il serait étonnant que les juges genevois aient fonctionné selon la théologie et les méthodes de ce manuel. Ce serait, à l'opposé, un sujet d'étude intéressant que d'étudier de plus près le parallélisme des mesures inquisitoriales dans des confessions différentes et de les comparer à celles de la justice civile.

Ceci dit, l'ouvrage a le mérite de citer des pièces de procès célèbres comme ceux de Jeanne d'Arc, de Giordano Bruno ou de Galilée. Il ne sombre pas non plus dans la caricature en faisant remarquer combien les règles de ce tribunal d'Eglise sont en avance sur la législation civile du temps : précision des interrogatoires (ce qui en fait d'excellentes sources historiques utilisables aujourd'hui encore), communication des minutes du procès aux prévenus pour qu'ils puissent préparer leur défense, témoins à décharge, contre-interrogatoires, délais de réflexion, enquêtes complémentaires, etc. Tout cela montre la qualité procédurière de l'Inquisition. D'ailleurs, les chiffres cités indiquent un taux très faible de condamnations à mort,

entre 3 et 7% pour certains types d'accusation, entre 1 et 2% pour d'autres.

Il est en fait très difficile de chiffrer les victimes des différentes formes d'Inquisitions catholiques au cours de six siècles d'histoire ; les auteurs avancent comme vraisemblable un chiffre, plutôt bas, de 70 000 exécutions. Mais c'est sans proportion avec les millions de personnes liquidées, sans forme de procès, par le nazisme et le communisme au cours du XX<sup>e</sup> siècle (cf. *Le livre noir du communisme*, Laffont, 1997). Car les procédures inquisitoriales prennent du temps (un procès peut durer parfois sept ou huit ans) et aboutissent à des peines variées, à des relaxes ou, plus rarement, à l'exécution capitale.

Ceci dit, le raffinement juridique, la qualité intellectuelle de la plupart des inquisiteurs, la hauteur des motivations théologiques rendent plus choquant encore l'usage de la torture, même quand celui-ci était motivé par le principe «pas de condamnation sans aveu». Et l'on frémit en lisant en filigrane le procès de Jésus derrière le jugement de certains «hérétiques». De surcroît, la défense de la foi n'avait rien à gagner à humilier des savants chrétiens comme le vieux Galilée. La demande de pardon de l'Eglise face à de telles dérives se comprend fort bien. Et ce livre peut y contribuer, malgré ses défauts regrettables.

Jean-Blaise Fellay s.j.

\* Traduit et adapté de l'italien par Michèle Jarton, Bayard, Paris, 2000, 274 p.

Histoire du christianisme

**SOUS LES REMPARTS DE CHERSONESE**

par Serge Boulgakof  
traduit du russe,  
présenté et annoté par  
Bernard Marchadier  
*Ad Solem, Genève 1999, 296 p.*

Sur fond de changement politique en Russie, d'interminable guerre en Tchétchénie et d'un silencieux *statu quo* entre Alexis II de Moscou et Jean Paul II de Rome, j'ai dévoré cet ouvrage avec enthousiasme. Il nous dévoile les méandres intérieurs d'un penseur et théologien orthodoxe russe, Serge Boulgakof, qui, à la suite de la révolution d'octobre, se posa la question de passer ou non au catholicisme. Les personnages de son œuvre se font l'écho de ses états d'âme, arguant tantôt en faveur, tantôt contre cette *tentation* de reconnaître la primauté romaine au moment où la fragilité de sa propre Eglise lui apparaît comme irrémédiable.

Si ce jeu de rôles alourdit un peu la lecture de sa méditation mise en scène, le style est cependant direct et les chapitres, didactiquement organisés, dévoilent le fascinant discernement de l'auteur. En plus des événements, passablement connus, retraçant la désunion de l'Occident et de l'Orient, ceux dépeignant l'émancipation du patriarcat russe de celui de Constantinople font de cet ouvrage un fidèle manuel d'histoire.

A l'heure où Moscou et Rome semblent se boudier, ce livre aiguise la mémoire du lecteur à mieux connaître l'entrecroisement de leur passé, rend le dialogue inter-patriarcal encore plus impératif, et apporte à la réflexion œcuménique sur l'autorité pétrinienne l'expérience primatiale d'une Eglise-sœur.

Thierry Schelling

**LES PREMIERS LAÏCS  
Lorsque l'Eglise naissait  
au monde**

par Alexandre Faivre  
*Signe, Strasbourg 1999, 336 p.*

Par la voie un peu abrupte de son *Instruction concernant la collaboration des laïcs au ministère des prêtres*, le pape rappelait, voici près de trois ans, que le sacrement de l'ordre dresse une cloison ontologique et étanche au sein de la communauté ecclésiale. Or il n'en a pas toujours été ainsi. De même qu'il y eut un jour des diaconesses, des prêtres mariés et des évêques élus par leur communauté, de même fut-il une époque où rien ne distinguait clercs et laïcs. En effet, dans la communauté première, apostolique et égalitaire, le souvenir d'un Jésus hostile aux prêtres et aux scribes portait moins à la création d'une catégorie de spécialistes de la relation homme-Dieu, qu'à l'établissement d'un unique peuple de prêtres, prophètes et rois. Il était dès lors nécessaire, et particulièrement intéressant,

de faire l'historique de cette scission qui, autant par effet sociologique que par nécessité dogmatique, a conduit à la mise à part, puis à la séparation, d'une nouvelle catégorie de chrétiens : celle des prêtres. Cette histoire, Alexandre Faivre l'aborde par l'envers. En montrant comment vint aux brebis la conscience d'avoir à suivre un berger, c'est à nous-mêmes qu'il tend un miroir. On s'y regardera.

Gérard Fry

**REGARDS SUR 2000 ANS  
DE CHRISTIANISME**

par Patricia Briel  
*Saint-Augustin, Saint-Maurice 2000, 208 p.*

C'est une bonne initiative qu'ont eue les éditions Saint-Augustin et le journal *Le Temps* de publier la série d'articles réalisés par Patricia Briel. Celle-ci a tenu son pari : présenter les étapes majeures de l'histoire du christianisme et ses grandes figures sans verser dans l'érudition indigeste ou le prosélytisme militant. De façon agréable et suffisamment approfondie, elle nous donne une bonne base culturelle et la possibilité, grâce à de solides références bibliographiques, d'approfondir les sujets qui nous intéressent.

L'auteur tient compte des événements importants les plus récents puisqu'elle va jusqu'à la signature de la déclaration d'Augsbourg, en octobre 1999. Un entretien avec le théologien

protestant lausannois Pierre Gisel permet d'évoquer les problèmes posés à l'œcuménisme par l'émergence des mouvements charismatiques ou les interprétations divergentes, voire conservatrices, des réformes issues de Vatican II. Un seul regret peut-être : l'absence d'un rappel de ce qu'est l'Immaculée Conception dans le chapitre consacré à Marie.

Chantal Renevey Fry

Eucharistie

**L'EUCHARISTIE  
À L'ÉCOLE DES SAINTS**

par Nicolas Buttet  
*L'Emmanuel, Paris 2000,*  
384 p.

Ce livre est né de l'expérience de l'auteur et de celle de ses compagnons mais aussi de ses immenses lectures. Il connaît bien les Pères de l'Église et les théologiens anciens et modernes. Nous ne sommes cependant pas devant une encyclopédie. Nicolas complète la voix des théologiens par les paroles des saints. Il n'est pas rare que le lecteur tombe sur un mot d'enfant qui le laisse stupéfait d'admiration. Ouvrage sérieux et en même temps attrayant. C'est dans ce contexte vivant que l'auteur développe tous les aspects du culte et de la vie eucharistique, *la longue aventure de l'amour* : la messe, qui rend présent le sacrifice de la croix pour le peuple ; la présence eucharistique où sont rapportés les

miracles eucharistiques, la communion au Corps du Christ soit pour les enfants qui deviennent de vivants adorateurs soit en viatique aux mourants, la communion de désir pour les divorcés remariés, vraie communion dans la puissance de l'Esprit Saint, l'union au Christ pour devenir un autre Christ ; puis, le culte eucharistique avec son évolution au cours de l'histoire et son actualité aujourd'hui.

Le renouveau de l'adoration dans les nouvelles communautés, la voix des papes sont autant de signes que le doigt de Dieu est là. L'eucharistie semble être aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Elle est, avec la lecture de l'Écriture, le pain de chaque jour qui fortifie le croyant aux prises avec les mouvements de sécularisation, la source de l'évangélisation de notre temps, la table de l'unité où tous les chrétiens sont invités à se réunir et le lieu de réconciliation de tous les hommes.

Plus il y aura d'hommes et de femmes vivant de *Dieu est là*, plus le Seigneur viendra transformer le monde en vue de le remettre à son Père.

Raymond Bréchet

**EUCHARISTIE SOLEIL  
DE VIE**

par Jean Rémy  
*Médiaspaul, Paris 2000, 224 p.*

Prêtre de Cambrai, ayant beaucoup voyagé et «missionné» dans le monde, l'auteur raconte les étapes qui ont changé

sa vie depuis sa rencontre avec Elisabeth de la Trinité dont il est un fervent connaisseur. Les chapitres sont autant de pages de son existence qu'un commentaire de la messe, illustré par un texte tiré des auteurs spirituels qu'il a aimés. L'eucharistie est devenue soleil de sa vie, sacrifice de l'Église, gloire de Dieu pour le salut du monde. Un livre de méditation simple et nourrissant.

Raymond Bréchet

Littérature

**UELI LE VALET DE  
FERME**

par Jérémias Gotthelf  
*L'Age d'Homme, Lausanne*  
1999, 368 p.

Contrairement à G. Keller et C.F. Meyer, ses cadets, qui furent des hommes de lettres selon la tradition, Jérémias Gotthelf (1797-1854) n'avait apparemment rien d'un écrivain. Pasteur et éducateur au tempérament violent, fréquemment en conflit avec les autorités, il voyait le monde aller de mal en pis, ses idées mal comprises ou combattues. Or, ses idées - religieuses, pédagogiques, politiques, sociales - il lui fallait absolument les propager. C'est ainsi que le pasteur Albert Bitzios de Lützelflüh devint à quarante ans l'écrivain Jérémias Gotthelf.

En dix ans, il composa de nombreux romans et nouvelles dont la plus célèbre, *L'Araignée*

noire, parut en 1842. Son œuvre est assez inégale, ses défauts - manque de construction, répétitions, digressions, obscurités de langage, usage du dialecte - rendent certains de ses romans difficiles à lire. On préférera ses nouvelles, ses amusantes aventures de jeune fermier en quête d'épouse, comme ce *Ueli le valet de ferme* paru récemment dans une nouvelle traduction de Raymond Lauener.

En vérité, Gotthelf est de la race de ses héros. C'est un fils de sa terre. Ce qui enchante dans ce conte, c'est la peinture attentive de la nature, c'est aussi le sentiment de la grandeur de la vie humaine et c'est surtout, par-dessus l'enchaînement de nos fautes et de nos malheurs, une sorte d'ordre supérieur, de Providence puissante, qui fait de notre mal l'instrument incompréhensible de notre bien. A chacune de ces pages, ne rencontre-t-on pas le diable déguisé sous quelque nouvelle forme et cherchant à jouer un tour aux serviteurs de Dieu ?

Il est possible que Gotthelf n'ait voulu composer ses contes moraux que pour l'édification de son troupeau. Il n'empêche, qu'à notre époque vouée au doute et à la critique, on ouvre avec émerveillement ces écrits naïfs où se révèle une double qualité dont notre civilisation urbaine ne conserve que peu de traces : la foi en Dieu et la souveraineté de l'homme sur la terre. Il faut remonter aux chansons de geste pour retrouver cette conviction irrésistible, ces traits frappants et frais,

cette morale éternelle, cette divine leçon de choses.

Gérard Joulié

### MON FRÈRE

par Jamaica Kincaid  
*Seuil, Paris 2000, 194 p.*

L'auteur, née et élevée dans la misère à Antigua, petite île des Antilles, est devenue écrivain par désespoir et l'acte d'écrire la sauva. Dès son premier roman, elle connut le succès aux Etats-Unis. Ce livre, son cinquième, se démarque des autres et on serait tenté de dire avec les traducteurs que son travail sur l'écriture en tant qu'exorcisme serait plutôt de la contre-écriture, tant son style semble être un refus du style, un refus de la littérature. Il se situerait dans ce qu'on pourrait appeler «littéralité», avec sa loupe grossissante, sa violence, l'intensité des images et surtout les répétitions lancinantes qui, à la longue, finissent par fatiguer. Il y a aussi toutes les phrases écrites en créole anglais d'Antigua, traduites phonétiquement avec emprunt au créole guadeloupéen.

Ayant donc réussi aux Etats-Unis, elle apprend un jour que son plus jeune frère se meurt du sida. Elle revient sur l'île et retrouve une famille détestée. Toute sa vie ancienne, qu'elle avait crue enterrée à jamais, remonte à la surface. Avec les souvenirs, reviennent les souffrances, les humiliations, les mauvais traitements. Cette relecture

de sa vie l'éprouve terriblement. L'expérience du passé recommence, elle essaye d'en faire le tour... elle n'y parvient pas. A l'enterrement de son frère, elle réalise que pour essayer de le comprendre, de comprendre sa mort, pour ne pas mourir avec lui, il lui faudra écrire à son sujet. Quand elle était jeune, cet acte d'écrire l'avait sauvée. Il lui fallait donc recommencer... Et c'est ce qu'elle a fait.

Marie-Luce Dayer

### SECRETS DE FAMILLE

par Claude Lueziior  
*Buchet/Chastel, Paris 1999, 256 p.*

Voici un roman écrit par un auteur suisse, plus poète peut-être que romancier. Avec beaucoup de pudeur et de lyrisme (parfois un peu trop recherché), Claude Lueziior nous plonge dans le monde étriqué et silencieux d'une famille de paysans des collines. Leur ferme cache un drame, celui de Marceline, une adolescente de quinze ans rejetée par sa mère en mal d'un fils, et finalement par toute sa famille et son village. C'est que Marceline ne veut pas taire sa douleur. Celui qui s'érigea durant toute son enfance comme son protecteur, son grand-père, l'a trahie de la plus criminelle des manières, en la violant. La jeune fille sera finalement envoyée en ville pour travailler en usine. Une histoire qui n'est pas sans rappeler un terrible

fait divers déroulé dans l'un de nos villages.

Reste que l'on a de la peine à suivre l'évolution psychologique de Marceline qui, à une vitesse extrême, passe du stade de l'enfance à celui de jeune femme.

Lucienne Bittar

## Art

### ALEXANDRE CALAME, DESSINS

#### Catalogue raisonné

par Valentina Anker

préface de Pierre Rosenberg  
*Benteli, Berne 2000, 576 p.*  
*57 illustrations en couleurs*  
*et 1 200 en noir et blanc*

Cela fait vingt ans que Valentina Anker, historienne d'art, vit avec l'œuvre de Calame, peintre et dessinateur suisse (1810-1864). Elle a patiemment retrouvé ses dessins et ses carnets réunis aujourd'hui dans ce gros livre de 3 kg 300 ! Calame était à son époque un artiste de réputation internationale. Promeneur solitaire ou entouré de ses nombreux élèves, de l'Oberland à la Savoie, de la Hollande à l'Italie, il dessinait avec passion, fougue et tendresse. Ce sont des instantanés où l'éternité surgit sous l'eau qui coule, dans le nuage qui passe, dans la brume qui se lève ou l'orage qui approche. Le mouvement invite à marcher vers d'obscures vallées, sur des ponts au-dessus de vertigineux abîmes,

sous des arbres frémissant de vie et de réalisme, ou vers des troncs d'arbres morts dont la poésie n'échappe à personne. Ses aquarelles de demeures patriciennes, exécutées sur demande, regorgent d'or et de rouge et s'ouvrent toutes sur un paysage lointain.

Dans la deuxième partie du livre, Valentina Anker a reconstitué les carnets de Calame avec ses 640 dessins connus aujourd'hui. Un travail de bénédictin ! Avec la même ténacité qu'elle admire chez ce peintre, elle nous fait revivre ce dessinateur hors pair et sa vision de la vie secrète de la nature.

Marie-Thérèse Bouchardy

### ANGKOR, CITÉ KHMERE

par Claude Jacques

photographies de Michaël Freeman

*Olizane, Genève 2000, 236 p.*  
*350 photographies en couleurs, plan de chaque site*

Angkor : un site qui fait rêver ! Entre le VIII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, alors que l'art roman puis gothique se propageaient en Europe, la civilisation khmère donnait naissance à l'une des plus extraordinaires cités d'Asie (aujourd'hui au Cambodge) : des temples somptueux, des sculptures révélant la sagesse et la religion d'un peuple, des bas-reliefs d'une finesse et d'un raffinement éblouissants ainsi qu'une organisation sociale et économique élaborée. Après un hiatus de vingt ans de guerre, des arché-

ologues ont recommencé à sortir de l'oubli cette cité que l'Ecole française d'Extrême-Orient avait arrachée à la forêt. Claude Jacques, de cette même Ecole, et Michaël Freeman, photographe depuis une vingtaine d'années dans l'Asie du Sud-Est (dont dix ans à Angkor), nous livrent ici le plus merveilleux guide qui soit. *Ce que nous avons essayé de faire*, nous disent-ils, *c'est d'incorporer les derniers points de la science et de la recherche pour présenter les complexes religieux et les monuments pas à pas, et de donner autant de références visuelles que nécessaire pour aider à la description de ces sites riches et parfois labyrinthiques.*

Ils ne pouvaient pas mieux faire. Ce livre est une réussite au niveau du texte, de la compréhension de l'histoire, des photos, des plans... et attise encore notre désir d'entrer dans la magie d'Angkor.

Marie-Thérèse Bouchardy

## Protestantisme

### LE PROTESTANTISME ET LA FRANC-MAÇONNERIE Des chemins qui se ren-

contrent

par Luc Nefontaine

*Labor et Fides, Genève 2000,*

*128 p.*

Le sujet est passionnant, l'auteur passionné, le lecteur mitigé ! Luc Nefontaine veut prouver. Quoi, au juste ?

Qu'il n'y a pas incompatibilité entre protestantisme et franc-maçonnerie, que beaucoup de personnages célèbres étaient protestants et francs-maçons. Ce qui n'est pas une nouvelle, tout au plus un rappel. Il veut aussi nous dire que son itinéraire spirituel l'a conduit au protestantisme et à la franc-maçonnerie.

Mais alors, qu'est-ce qui gêne à la lecture de cet ouvrage ? Je dirais, le ton. On sent le contexte belge où catholicisme et mouvement laïque font la loi, où le protestantisme est un mini nain sociologique (environ 1% de la population). On sent le besoin de s'affirmer comme protestant et franc-maçon, dans un pays où la maçonnerie est essentiellement perçue comme un support de l'athéisme et le protestantisme très souvent inconnu.

L. Nefontaine écrit dans le contexte qui est le sien mais il faut reconnaître que la tonalité de son livre ne convient guère à la Suisse où ni le protestantisme ni la franc-maçonnerie ne sont l'objet d'autant de suspicions. La franc-maçonnerie est souvent méconnue, même chez nous, et il vaut la peine de la faire connaître, de faire savoir qu'il n'y a pas incompatibilité entre elle et le christianisme. Bien plus, qu'ils relèvent d'une histoire commune et le plus souvent en sympathie. La maçonnerie dite spéculative a d'ailleurs été fondée par des pasteurs. Cependant ce livre n'aidera personne à vaincre ses réticences. Ni les protestants, qui ne se reconnaissent pas dans

sa façon d'être libéral, ni ceux de la mouvance évangélique.

Cédric Juvet

### **LE PROTESTANTISME CONTRE LES INDULGENCES**

#### **Pour un Jubilé de la justification par la foi en l'an 2000**

par Pierre Bühler  
*Labor et Fides, Genève 2000, 160 p.*

Le lecteur catholique voudra bien aborder avec quelque indulgence cette épître contre les indulgences du Vatican. Le lecteur protestant y trouvera pour sa part un exposé assez pourvu d'agressivité anticatholique pour qu'il ne soupçonne point dans ces pages un cryptoplaidoyer de la théologie romaine. Enfin, le lecteur lambda, ni pour ni contre et généralement ignorant des subtilités de la justification par la foi, apprendra bien des choses cachées depuis que les théologiens interprètent Jésus et l'Évangile. Le ton de Pierre Bühler est parfois aussi crispant que celui du cardinal Ratzinger, mais il explique fort précisément la doctrine catholique des indulgences et, surtout, nous conduit au cœur du débat : la prise au sérieux de la pénitence et l'opportun rappel de la «piété de la croix».

Pierre Bühler se dresse avec véhémence contre *la société au mérite* qu'il voit se développer dans la pratique des indulgences, et de même se cabre-t-il face à la prétention de l'Église romaine de légiférer

jusqu'au purgatoire et dans les cieux. C'est très protestant, décuplant et stimulant. L'auteur aurait pu cependant nous épargner la dernière page, une lettre de Luther soi-disant humoristique parce qu'elle égratigne le pape et les papistes. Nous ne pensons pas forcément opportun, de notre côté, de «charger» Luther ou Calvin chaque fois que l'on entre en débat avec leur pensée. Alors, de grâce, un peu de réciprocité facilite parfois le dialogue.

Albert Longchamp

### **DOSSIERS DE L'ENCYCLOPÉDIE DU PROTESTANTISME**

#### **Bible**

par Pierre Gisel et  
Jean Zumstein

#### **Cupabilité**

par Lytta Basset

#### **Protestantisme**

par Jean Baubérot et  
Hubert Bost

*Labor et Fides, Genève 2000, 92 p., 88 p., 104 p.*

Ces dossiers reprennent et parfois complètent ceux parus dans *L'Encyclopédie du protestantisme* (chez le même éditeur). *L'Encyclopédie* est une mine de renseignements et de réflexions qui mérite une place dans votre bibliothèque. Cependant, celui ou celle qui la taille du livre rebute, ou qui ne s'intéresse qu'à certaines questions, fera bien de se procurer les *Dossiers de l'Encyclopédie*. Une lecture exigeante mais féconde.

Cédric Juvet

**Balthasar Hans-Urs von** : La vérité est symphonique. Aspects du pluralisme chrétien. *Socomed Mediation, Saint-Maur 2000, 158 p.*

**Basset Lytta** : La fermeture à l'amour. Un défi pratique posé à la théologie. *Labor et Fides, Genève 2000, 96 p.*

**Beauchamp Paul** : Cinquante portraits bibliques. *Seuil, Paris 2000, 264 p.*

**Birmelé André** : La communion ecclésiale. Progrès œcuméniques et enjeux méthodologiques. «*Cogitatio Fidei*» n° 218, *Cerf, Paris 2000, 402 p.*

**Brocard Michèle** : Yolande de France. Duchesse de Savoie, sœur de Louis XI. *Cabédita, Yens-sur-Morges 1999, 208 p.*

**Carver Raymond** : Qu'est-ce que vous voulez voir ? *Seuil, Paris 2000, 140 p.*

**Chatelain Sylvie** : Règles, éducation et obéissance. Quelles réalités dans les institutions de la petite enfance ? *EESP, Lausanne 2000, 152 p.*

**Cultrera Valentina** : Panique. Chronique d'un vécu. Cheminement thérapeutique. *Georg, Chêne-Bougeries 2000, 128 p.*

**Delbrel Madeleine** : Missionnaires sans bateau. Les racines de la mission. *Socomed Mediation, Saint-Maur 2000, 120 p.*

D'un siècle à l'autre. L'Évangile, les chrétiens et les enjeux de société.

Ouvrage collectif [30560]. *Bayard, Paris 2000, 410 p.*

**Dupuis Michel** : Prier 15 jours avec Edith Stein. *Nouvelle Cité, Montrouge 2000, 122 p.*

**Haldas Georges** : Le Christ à ciel ouvert. *L'Age d'Homme, Lausanne 2000, 100 p.*

Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire. Ouvrage collectif [30571]. *Karthala, Paris 1999, 504 p.*

Là où est ton trésor. Trente entretiens sur la prière. Ouvrage collectif [30558]. *Desclée de Brouwer, Paris 1999, 254 p.*

**Lefort François** : On ne piétine pas les étoiles. Chronique d'une mission humanitaire. *Fayard, Paris 1999, 292 p.*

**Légaut Marcel** : Chercher Jésus. *Cerf, Paris 2000, 268 p.*

**Marquis-Oggier Claire, Darbellay Jacques** : Courir pour Dieu. Le bienheureux Maurice Tornay 1910-1949 martyr au Tibet. *Grand-Saint-Bernard, Martigny 1999, 152 p.*

**Martini Carlo Maria** : Quelle beauté sauvera le monde ? Lettre pastorale pour l'an 2000. *Saint-Augustin, St-Maurice 2000, 52 p.*

**Marx Alfred** : Les sacrifices de l'Ancien Testament. «*Cahiers Evangile*» n° 111, *Cerf, Paris 2000, 68 p.*

Le petit dictionnaire suisse ro-

mand. Particularités lexicales du français contemporain. Ouvrage collectif [30557]. *Zoé, Carouge 2000, 298 p.*

**Rance Didier** : Un siècle de témoins. Les martyrs du XX<sup>e</sup> siècle. *Fayard, Paris 2000, 428 p.*

**Renouard Jean-Pierre** : Prier 15 jours avec saint Vincent de Paul. *Nouvelle Cité, Montrouge 2000, 120 p.*

**Revault Jean-Yves** : L'accompagnant. Ultimes messages de vie. *Jouvence, Bernex 2000, 126 p.*

**Robert Philippe** : Chanter la liturgie. *Atelier, Paris 2000, 176 p.*

**Rossi Pierre-Pascal** : Le voleur de pluie. *Zoé, Carouge 2000, 154 p.*

**Sailley Robert** : Les déesses de l'Inde. *Cerf, Paris 1999, 124 p.*

**Sermier Claire** : Mongolie. *Oli-zane, Genève 2000, 318 p.*

**Sesboué Bernard** : Tout récapituler dans le Christ. Christologie et sotériologie d'Irénée de Lyon. *Desclée, Paris 2000, 232 p.*

**Smith Vern E.** : Apportez-moi la tête de Lennie Jack. *Seuil, Paris 2000, 234 p.*

**Tutu Desmond** : Il n'y a pas d'avenir sans pardon. *Albin Michel, Paris 2000, 288 p.*

**Willequet Pierre** : Le rêve, sa créativité, ses bizarreries. *Georg,*

## Double pneumonie

**J**e n'oublierai jamais ce moment où les infirmiers de l'ambulance ont fait irruption dans la chambre, ce matin-là, pour m'emmener d'urgence à l'hôpital. En un mot, je pensais n'avoir qu'une vilaine grippe. Et comme je déteste m'attarder à ce genre d'affections mineures, j'avais passé outre. Croyant pouvoir conjurer la chose avec un régime de cigares et de petits verres de rouge. Ce qui, en l'occurrence, hélas, n'avait pas suffi. Tout allait, au contraire, en empirant. Au point qu'il fallut mander en hâte un médecin. Une Dame, en la circonstance, efficace, et qui, après une brève auscultation, mobilisa une ambulance. Diagnostic : double pneumonie.

**M**ais là n'est pas la question. Et n'ayez crainte : je ne vais pas épiloguer sur la péripétie médicale. Aucun intérêt. Tout l'intérêt étant dans la disposition où je me suis trouvé quand les infirmiers, ayant donc pénétré dans la chambre, se sont mis en devoir, avec fermeté mais délicatesse, de m'extraire de mon lit pour m'installer dans une chaise roulante et me transporter jusqu'à l'ambulance. Devant la maison. Et ce avec des propos d'une gaieté chaleureuse ; beaucoup de sollicitude dans les gestes. Et aussi d'humour. Mais là encore n'est pas le plus important.

**L**e plus important fut le moment où, tandis qu'on m'emmenait vers l'ambulance, j'ai été soudain investi d'un sentiment de bonheur comme rarement j'en ai éprouvé. D'une nature très précise. A savoir qu'oubliant tout de mon mal, et de ce qui avait précédé, je m'abandonnai tout entier à ce qui allait advenir. Bref, le bonheur de larguer les amarres. De sentir que je n'avais plus prise sur rien. Pris en charge au contraire. Dans un état de confiance allègre en je ne savais quoi. Et surtout, surtout, dans une douce ivresse, mais extra-lucide, une totale liberté. Et l'impression d'être porté par un fleuve invisible. Adieu, maladie, angoisse. Le roulement même, un peu cahoteux, de la chaise, durant le transport, avait quelque chose d'agréable. De libérateur. Il prenait figure de destin. Mais je crois bien que le point culminant de la manœuvre, ce fut quand les infirmiers me firent entrer comme sur des rails, dans l'ambulance ; tandis que je jetais, au passage, un regard attendri, à la fois, et reconnaissant aux moindres choses : à la palissade devant l'immeuble, à un coin de trottoir, à un peu de ciel au-dessus de la voiture. Ces détails dont on se rend compte, au moment de les quitter, qu'eux aussi étaient un miracle.

**C**ela dit, égale en bonheur fut la traversée de la ville, dans l'ambulance, dont les légères secousses elles-mêmes me parurent édéniques. En même temps qu'espiègles. Je volais littéralement. Mais je pourrais parler à l'infini de chaque sensation éprouvée au cours

de ce premier pas vers l'ineffable. Où j'oubliais même - qu'elle me pardonne - la présence de Petite Pomme, la fidèle, qui avait discrètement pris place au fond de l'ambulance.

**A**utre point fort, par la suite, mais en parfait contraste avec ce glorieux départ : la première nuit passée dans une grande salle avec la promiscuité des autres malades. La pénombre. Les odeurs. L'isolement dans un lit entouré de tentures. Et où je n'entendais que mieux un concert de toux, de soupirs, de hoquets, de cris inarticulés, de gémissements pareils à des râles... Mais dont l'effet était en moi comme atténué par le bienheureux état d'abandon qui était le mien toujours. Comme en rêve je voyais des visages se succédant. Dont ceux des médecins, en blouse blanche, qui, avec beaucoup d'attention, s'étaient penchés sur mon corps devenu, si je puis dire, comme un double de moi-même.

**E**t tant de choses suggestives, comiques, émouvantes, durant ce stage à l'hôpital. Et le fait d'abord qu'après ma première nuit, dans les ténèbres de la souffrance des autres, je me suis retrouvé, avec quelle surprise, seul à occuper une chambre spacieuse aux larges baies vitrées à travers lesquelles j'ai pu apercevoir, quelques jours après, les Alpes de Savoie touchées par les premières lueurs de l'aurore. Que j'ai failli en pleurer. Jamais je n'avais senti aussi belle la vie. Jusqu'en ses minuscules péripéties : refermer un parapluie après une averse ; rouvrir une valise dans laquelle on a oublié de glisser un médicament ; retrouver les clés qu'on avait perdues. Ces riens, encore une fois, qui sont tout.

**E**t que dire de ces heures interminables, la nuit, où on ne peut pas dormir. Murmure du silence. Sourde lumière de la veilleuse. Et comme on a omis de prendre un réveil, impossible de savoir l'heure. Me rappelle avoir attendu, avec quelle impatience, l'arrivée du jour. Epiant les moindres bruits. Dont celui d'un camion que je croyais - en vain - annonciateur de l'aube. Que de fois, entre deux explosions de toux, je pensais à ceux qui attendent le jour pour mourir. Alors que moi, je l'attendais pour vivre. Et je ne pouvais m'empêcher, en l'occurrence, de songer à Socrate, condamné à mort, et, au terme de son procès, disant à ses juges : «Vous, vous allez vers la vie, moi je vais vers la mort. Qui, de nous, a le sort le meilleur ? Les dieux seuls le savent».

**C**ependant que, rompant avec mes pompeuses réflexions, la porte s'ouvrait, laissant passer la jeune dame italienne venant apporter sur un plateau : petits pains, beurre frais, confiture. Avec la pastille de mise pour faire baisser la tension. En attendant celui qui nous est promis, c'était, sur ce plateau, le paradis terrestre.

**Georges Haldas**

## Prières de Jean XXIII

O Toi notre Rédempteur,  
nous te demandons instamment dans nos prières  
la paix que tu nous as laissée :  
rends-nous ardents pour que nous sachions  
renverser les barrières qui divisent,  
resserrer les liens de l'amour mutuel,  
nous montrer compréhensifs à l'égard des autres,  
et pardonner à ceux qui nous ont fait du tort.

&

Dieu Tout-Puissant,  
c'est en vous et non en nos faibles forces  
que nous mettons toute notre confiance.  
Regardez avec bonté ces pasteurs de votre Eglise.  
Que la lumière de votre grâce  
nous assiste dans les décisions à prendre  
comme dans les lois à établir ;  
et daignez exaucer les prières  
que nous vous adressons d'une même foi,  
d'une même voix, d'un même cœur.

(Pour l'ouverture du concile Vatican II, 11 octobre 1962)



